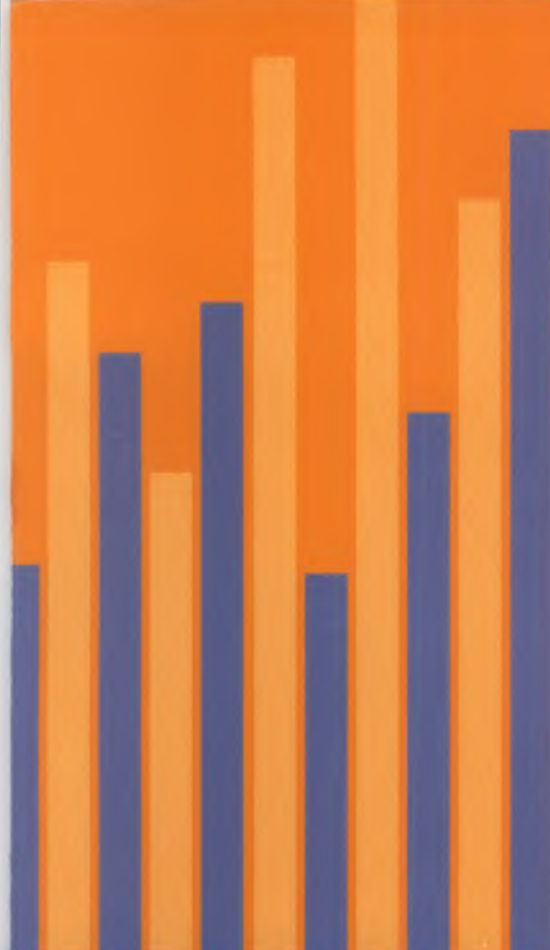


ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2324-80051110



ISQ

2004-2005

Institut de la statistique
du Québec

Rapport annuel de gestion

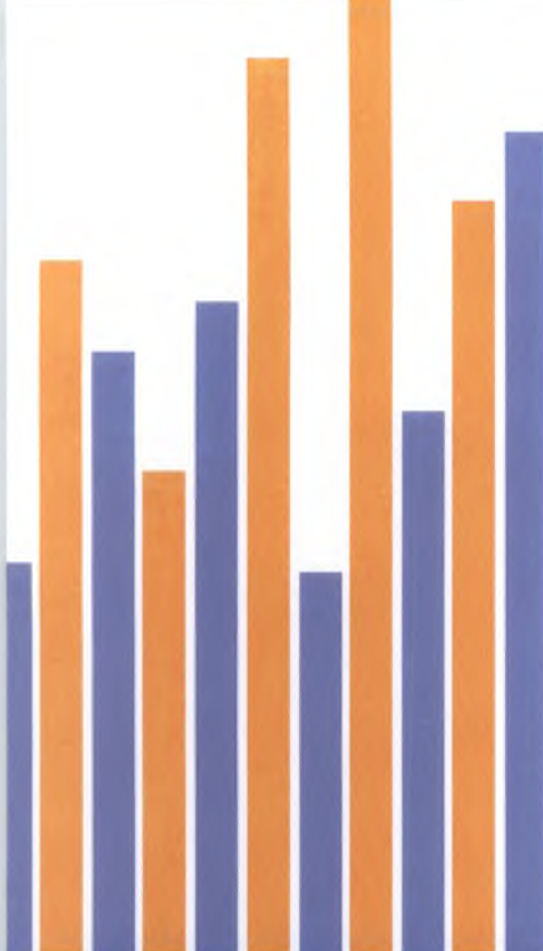


Québec



ASSEMBLÉE NATIONALE

N° _____



ISQ

2004-2005

Institut de la statistique
du Québec

Rapport annuel de gestion

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3B 4J8

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent rapport prend en compte l'appellation des ministères
postérieure au remaniement du 18 février 2005.

Dépôt légal - 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1708-4342
ISBN 2-550-45297-6 (version imprimée)
ISBN 2-550-45298-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2005

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction à des fins commerciales et la traduction, même partielles, sont
interdites sans l'autorisation de l'Institut de la statistique du Québec.

Septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

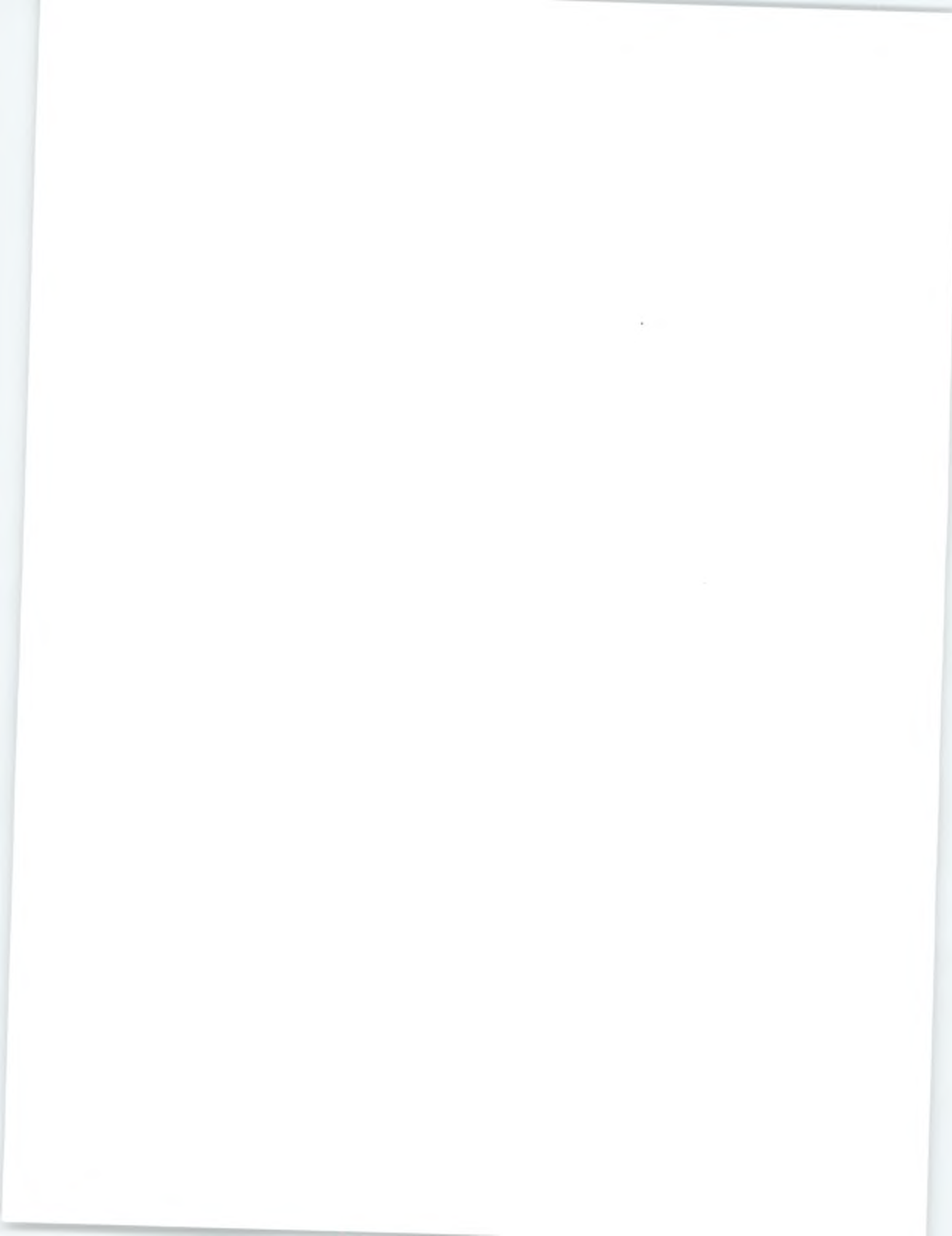
J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 33 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Ce rapport fait état des résultats obtenus et des mesures mises de l'avant pour permettre à l'Institut d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004) et dans sa déclaration de services aux citoyens. Toutes les actions menées ont permis à l'Institut de remplir efficacement le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

Michel Audet
Québec, juin 2005



Monsieur Michel Audet

Ministre des Finances

Édifice Gérard-D.-Levesque

12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage

Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

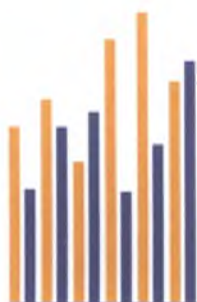
Ce rapport présente d'abord les faits saillants de l'exercice 2004-2005. Il décrit ensuite brièvement l'Institut de la statistique du Québec. Il rappelle les engagements pris dans la déclaration de services aux citoyens de l'Institut et dans son plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004), et il rend compte des résultats obtenus. Enfin, il contient certains renseignements complémentaires répondant à des exigences légales ou réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Yvon Fortin', with a stylized flourish at the end.

Yvon Fortin
Québec, le 30 juin 2005



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle englobe la fiabilité des données communiquées dans le rapport et l'application des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 de l'Institut de la statistique du Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de l'organisme;
- expose les enjeux, les orientations, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présente des données exactes et fiables.

À titre de directeur général de l'agence statistique officielle du Québec, je m'assure de la gestion appropriée du contenu statistique publié en me référant aux standards des pays les plus évolués en cette matière, notamment ceux qu'a adoptés la Commission économique pour l'Europe en 1992, et portant sur les principes fondamentaux de la statistique officielle qui doivent guider les organismes responsables de la production des statistiques officielles.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présente au 31 mars 2005.

Les données financières ont été vérifiées par le Vérificateur général du Québec.

Le directeur général,

Yvon Fortin
Québec, le 30 juin 2005

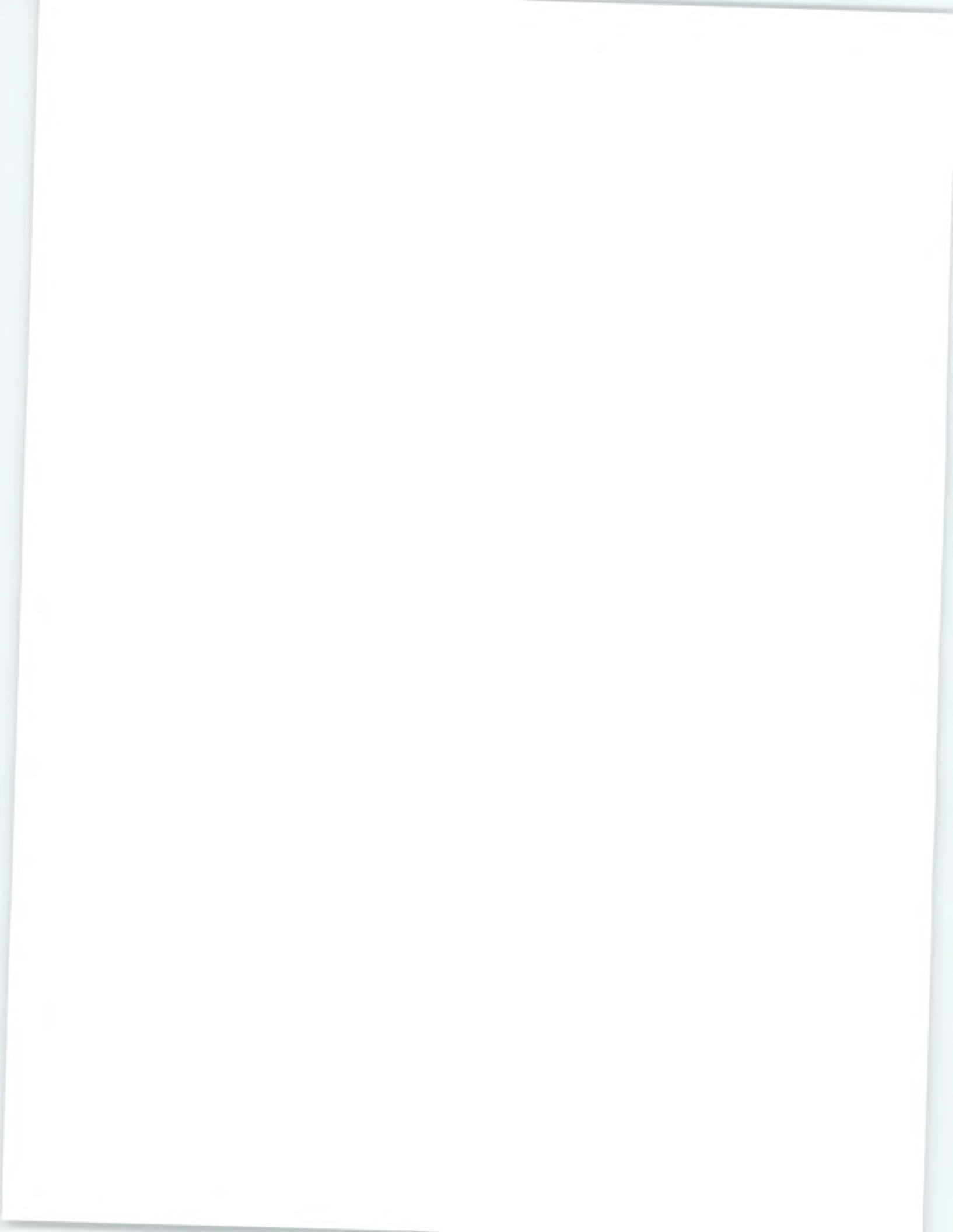
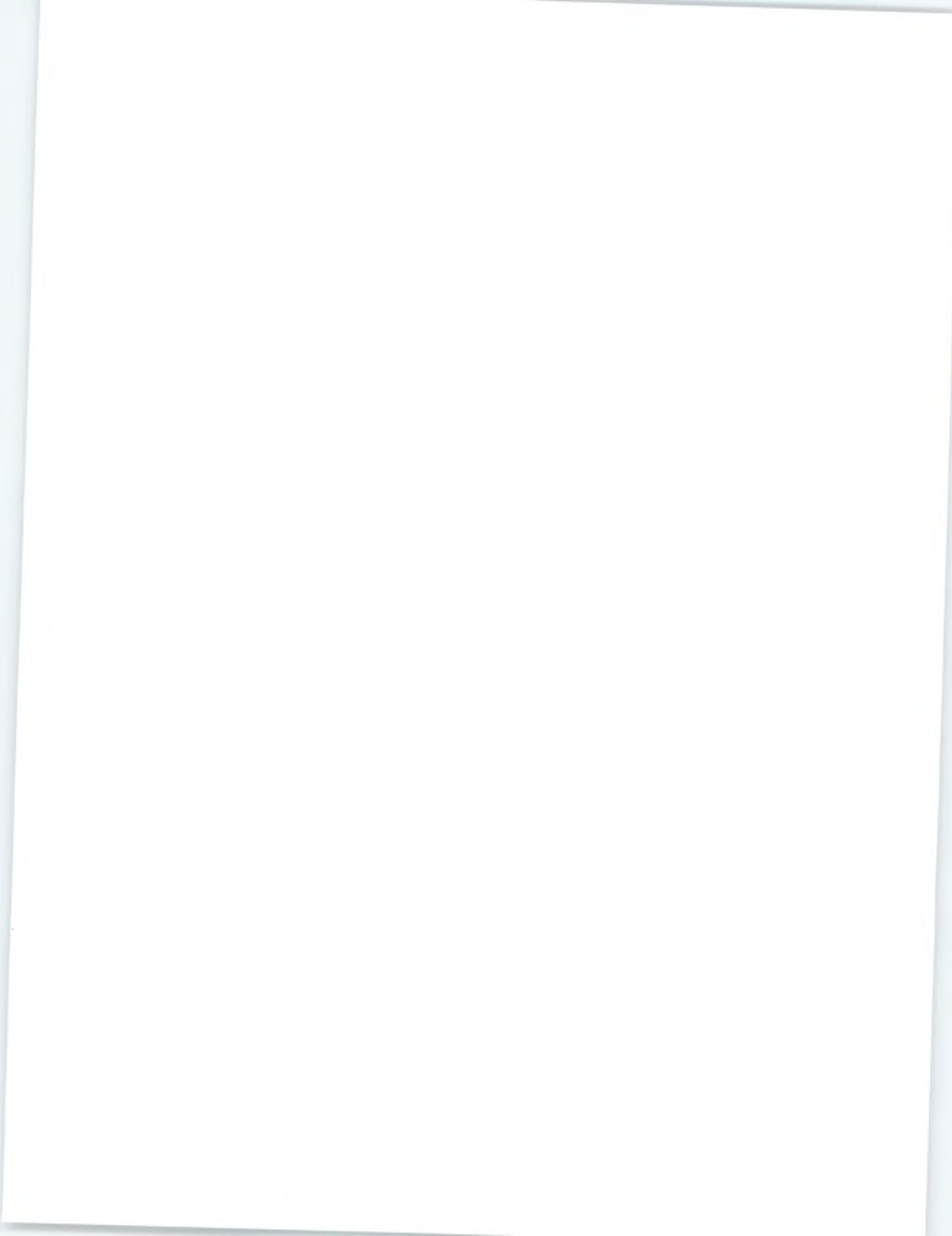




TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	11
PREMIÈRE PARTIE	
Présentation de l'Institut de la statistique du Québec	13
Mission	15
Vision	15
Valeurs de gestion	16
Comités consultatifs	16
Clientèle et partenaires	17
Plan d'organisation	17
DEUXIÈME PARTIE	
Présentation des résultats	21
Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens	23
Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens	27
Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004)	31
Résultats au regard du Plan stratégique	37
Enjeu 1 – Actualiser sa mission	39
Enjeu 2 – Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada	61
Enjeu 3 – Privilégier les partenariats d'affaires	65
TROISIÈME PARTIE	
Exigences législatives et réglementaires	69
Utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	71
Rapport du Vérificateur général et états financiers	73
Protection des renseignements personnels et confidentiels et conformité au Plan d'action gouvernemental	81
Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration	84
Accès à l'égalité en emploi et attentes du gouvernement concernant le renouvellement de la fonction publique	85
Résultats au regard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	88
ANNEXES	89
A. Enquêtes statistiques conduites en 2004-2005	92
Ententes de partenariat et ententes de trois ans et plus	95
Publications et autres parutions	96
Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique	101
Activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut	103
B. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	108
C. Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies	114





FAITS SAILLANTS

L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2004-2005, de réaliser la mission que le législateur lui a confiée, en maintenant le cap sur les orientations gouvernementales de modernisation de l'État, en particulier sur la prestation électronique de services et la fourniture de produits et services de qualité. Comme on le verra en détail dans le présent Rapport annuel de gestion, l'Institut s'est acquitté, au cours des trois dernières années, des engagements pris dans son plan stratégique 2002-2005. Ainsi, 75 % des engagements qu'il avait pris dans ce document ont été tenus, alors que 13 % étaient en voie de l'être au 31 mars 2005. Il a également veillé à respecter les engagements pris dans sa déclaration de services aux citoyens et, dans ce contexte, aucune plainte ne lui a été adressée.

À l'égard de son premier enjeu stratégique qui était d'**actualiser sa mission**, l'Institut a poursuivi l'intégration des données officielles des partenaires, de même que celles de l'Institut, dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, et y a apporté diverses améliorations. Il a abordé un nouveau créneau statistique, soit le secteur du développement durable, et il a augmenté le nombre total d'analyses et d'études dans les domaines d'activités statistiques qu'il couvre. Il s'est assuré que ses produits et services sont facilement accessibles à ses divers clients et au moindre coût, en continuant de rendre ses données statistiques et ses publications consultables gratuitement sur Internet. De nouveau, en 2004-2005, il a apporté de nombreuses améliorations à son site Web, notamment en mettant à la disposition des usagers un nouveau moteur de recherche et en permettant aux personnes ayant un handicap visuel de consulter près de 300 pages du site, grâce à la mise en application des normes internationales du Web Accessibility Initiative (WAI).

Tout en continuant de s'acquitter de ses obligations en matière de confidentialité, l'Institut a poursuivi ses démarches, sur les plans technologique et administratif, pour mettre à la disposition des chercheurs des données qu'ils peuvent exploiter à des fins d'analyse et de recherche, et ce, dans un encadrement rigoureux et dans un environnement entièrement sécurisé.

Soucieux d'améliorer la qualité de ses produits et services, l'Institut a continué d'atteindre des taux de réponse très élevés à ses enquêtes statistiques. En outre, pour recourir constamment à des modes de collecte aussi adaptés que possible aux besoins des répondants, l'Institut a poursuivi son développement sur le plan technologique, ainsi que ses réflexions sur le plan de l'organisation du travail, qui l'amèneront à avoir recours progressivement à la collecte électronique lorsque ce mode sera jugé préférable. En 2004-2005, des expériences intéressantes ont été amorcées à cet égard à l'occasion de deux enquêtes menées auprès d'entreprises.

L'Institut a poursuivi les exercices de révision des processus dans les activités suivantes : le Registre des événements démographiques, l'*Enquête sur la rémunération globale* et les activités de collecte. Dans les trois cas, des recommandations ont été formulées et l'Institut a entrepris d'appliquer les mesures retenues. Il a également poursuivi ses travaux de mise en place d'un cadre intégré de gestion de la qualité. Il a commencé à rédiger un document d'orientation générale qui présente notamment le contexte, les objectifs et les dimensions retenues par l'Institut pour définir la qualité. Par ailleurs, il a amorcé des travaux relatifs à la qualité dans les enquêtes afin d'établir un plan d'action qui l'aidera à systématiser, à harmoniser, à améliorer et à parachever les bonnes pratiques déjà utilisées.

L'Institut a mis en place un programme intégré de statistiques régionales qui consiste à rassembler les principales données produites à l'Institut par région dans les domaines économique, social et démographique, à concevoir de nouveaux indicateurs et à produire des analyses comparatives entre les régions et entre les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. Les données compilées en vertu de ce programme sont toutes publiées et maintenues à jour sur le site Web de l'Institut – plus de 370 tableaux de données économiques, démographiques et sociales sur les MRC ont ainsi été ajoutés en 2004-2005 – et ont fait l'objet de bulletins. En outre, il a mené une étude pour évaluer s'il est possible de construire, sur une base régulière, des indicateurs de suivi du marché du travail par MRC à partir des données fiscales des particuliers obtenues de Revenu Québec. Des données ont été produites selon cette méthode et elles ont été présentées aux personnes concernées. L'Institut a également eu recours aux services de chercheurs pour élaborer une méthodologie d'estimation du produit intérieur brut aux prix de base des 17 régions administratives. Ces estimations couvrent la période 1997-2003.

En ce qui a trait au deuxième enjeu de son plan stratégique, qui était de **renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada**, l'Institut a continué d'entretenir avec l'agence statistique canadienne des liens de collaboration et de complémentarité très étroits. L'Institut représente toujours le Québec au sein des divers conseils et comités consultatifs statistiques sectoriels animés par Statistique Canada, et il a poursuivi la consultation de ses partenaires de l'administration publique québécoise, pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte dans le développement des programmes, produits et services de Statistique Canada.

Les deux agences statistiques ont poursuivi leurs discussions au sujet de la modification de la Loi sur la taxe d'accise, afin que l'Institut puisse obtenir de Statistique Canada l'information statistique tirée du fichier de la taxe sur les produits et services (TPS). L'Institut a également amorcé des discussions avec Statistique Canada dans le but d'exploiter les données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. Il a procédé à plusieurs analyses et participé à de nombreuses discussions, avec son interlocuteur fédéral, en ce qui a trait à la révision de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*, au remaniement de l'*Enquête sur la population active*, à la réduction de la taille de l'échantillon qui en résulte et à la révision historique des données de cette enquête. Il a entrepris l'exploitation des données de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, notamment en produisant les premiers d'une série de tableaux statistiques sur les résultats de l'enquête. Par ailleurs, l'Institut et Statistique Canada ont convenu, en mars 2004, que les demandes adressées à l'agence statistique fédérale – relativement aux estimations officielles de la population des municipalités du Québec – seront désormais acheminées à l'Institut.

Toujours désireux de développer ou de consolider ses liens de partenariat avec d'autres représentants des secteurs public, parapublic et privé, l'Institut a cherché de diverses façons, à **privilégier les partenariats d'affaires**, le troisième enjeu de son plan stratégique. Ainsi, outre qu'il a poursuivi ses réalisations en partenariat dans les domaines de la santé, de la culture et des communications, de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec et de la Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (*Horace*), l'Institut a signé, avec l'Institut national de santé publique du Québec et avec un groupe de chercheurs du réseau de la santé, une entente de partenariat relative à la mise en place de l'*Environnement pour la promotion de la santé de l'enfant et de son bien-être* (EPSEBE). Une entente de partenariat entre l'Institut de la statistique du Québec, quelques ministères et organismes publics et un organisme privé était également sur le point d'être conclue en fin d'exercice, afin de poursuivre l'*Enquête longitudinale sur le développement des enfants* (ELDEQ). Un autre partenariat pourrait évoluer de manière plus générale vers la mise sur pied d'une enquête sociale et de santé intégrée et longitudinale (ESSIL).



PREMIÈRE PARTIE

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec



Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Mission

Organisme constitué le 1^{er} avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive (articles 2, 3 et 4) :

« [...] de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. [...] Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part¹. »

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il informe les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes de Statistique Canada.

Vision

L'Institut vise à être la référence dans le domaine de la statistique au Québec. Il se veut le portail de la statistique pour les ministères et organismes québécois ainsi que l'interlocuteur du gouvernement du Québec auprès de Statistique Canada et des agences statistiques d'autres pays.

1. Deux autres lois du Québec comportent des dispositions qui confèrent des responsabilités additionnelles à l'Institut de la statistique du Québec :

- La Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) prévoit, à l'article 29, que « la population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celui-ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec ».
- La Loi sur la taxe de vente au Québec (L.R.Q., c. T-0.1) prévoit, à l'article 388.2, que la compensation versée aux villes de Montréal, de Québec et de Laval (compensation réputée être un remboursement aux fins de la Loi sur le ministère du Revenu du Québec) est indexée annuellement selon le taux d'augmentation des dépenses personnelles de consommation en loisirs et divertissement en dollars courants au Québec, comme l'a déterminé l'Institut de la statistique du Québec.

Il cherche à promouvoir la mise en place d'une information statistique pertinente, à favoriser le dialogue avec ses répondants et ses utilisateurs afin de minimiser le fardeau de réponse, et à assurer la qualité de l'information statistique produite, notamment par le développement continu de la compétence professionnelle de ses employés.

Valeurs de gestion

À l'issue d'une consultation menée auprès de l'ensemble de ses employés, l'Institut s'est doté de valeurs de gestion dont le libellé est le suivant :

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.
- La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.
- L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.
- L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.
- L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.

L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies².

Comités consultatifs

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels :

- le comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec
- le comité consultatif sur les statistiques démographiques et sociales
- le comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération
- le comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles
- le comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, y compris ses comités consultatifs :
 - sur les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques
 - sur le cinéma, l'audiovisuel et la radiodiffusion
 - sur le disque et les arts de la scène
 - sur le livre, la littérature et les bibliothèques
 - sur le multimédia
 - sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives
 - sur les municipalités et les administrations locales
 - sur la recherche universitaire

De plus, l'Institut mène de nombreuses activités de consultation ponctuelle de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires dans ses divers domaines d'intervention.

2. Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit à l'annexe C.

Clientèle et partenaires

La clientèle de l'Institut couvre l'ensemble de la population québécoise. L'administration publique constitue, toutefois, sa clientèle principale, dans une optique d'appui à la gouvernance et à la prise de décision.

L'Institut offre de l'information statistique et des produits et services sur mesure à une clientèle diversifiée : les organismes parapublics, les milieux de l'enseignement et les centres de recherche, les entreprises, les organisations syndicales, le milieu associatif, les agences statistiques des autres pays et la population en général.

Tout en constituant le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique sur le Québec, l'Institut entretient des liens suivis et étroits avec ses partenaires, dont les principaux sont Statistique Canada, avec qui l'Institut établit des rapports de collaboration et de complémentarité, ainsi que les ministères et organismes québécois qui contribuent de plus en plus à l'orientation et au financement de programmes statistiques toujours plus adaptés aux besoins de la société québécoise en constante évolution.

Plan d'organisation

En 2004-2005, l'Institut de la statistique du Québec a utilisé 276 ETC (équivalents temps complet) et il a compté sur un budget total de 24,2 millions de dollars. L'organigramme au 31 mars 2005 est présenté à la page 20.

La **Direction des statistiques économiques et sociales** assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Ce système permet aux décideurs de faire le suivi de la performance de l'économie québécoise et il fournit aux spécialistes les statistiques intégrées nécessaires aux travaux d'analyse et de prévision économiques. À titre de centre d'expertise en comptabilité économique, la direction a pour mandat de fournir divers produits et services-conseils spécialisés aux ministères et organismes, aux entreprises publiques, aux administrations municipales, aux institutions financières, aux consultants privés et aux centres de recherche universitaires.

Cette direction a également le mandat d'exploiter, de mettre à jour et de perfectionner le modèle intersectoriel, à partir duquel les utilisateurs peuvent produire des études d'impact qui permettent de prendre des décisions éclairées sur les projets d'investissement et de dépense, en obtenant une information chiffrée et comparable sur les incidences de tout projet, notamment en ce qui concerne les emplois générés et les revenus fiscaux escomptés.

Elle assume également la responsabilité de l'Observatoire économétrique, centre d'expertise créé en 2003 en collaboration avec le ministère des Finances du Québec, afin de doter le Québec d'un instrument essentiel de modélisation de données sur l'économie et la société.

L'un des mandats de la Direction des statistiques économiques et sociales consiste aussi à assurer le maintien, le

développement et l'intégration des statistiques portant sur les secteurs bioalimentaire, manufacturier et tertiaire, et sur la science et la technologie. L'économie québécoise, comme celle des autres pays industrialisés, étant de plus en plus tributaire de la production, de la diffusion et de l'utilisation du savoir, un autre mandat confié à cette direction consiste à élaborer un programme statistique ainsi que des indicateurs fiables et comparables sur l'économie du savoir.

Cette direction a également pour mandat de réaliser des travaux sur les conditions de vie de la population québécoise dans plusieurs champs socioéconomiques. Les activités de la direction touchent de nombreux domaines : revenu, inégalité, pauvreté, consommation, patrimoine, éducation, logement, emploi du temps, sécurité des personnes et victimisation, soutien et entraide, dépenses sociales des gouvernements, incidences socioéconomiques du vieillissement démographique, tendances sociales du travail, analyse des parcours de vie. Les études ont pour but d'éclairer les représentants des gouvernements et des institutions les plus diverses, ainsi que la population en général sur les changements en cours dans la société québécoise. Elles décrivent les tendances structurelles qui permettent de mieux adapter les services et les transferts gouvernementaux aux réalités des nouveaux comportements des individus et des familles.

Cette direction assume en outre la responsabilité d'un programme de statistiques régionales, qui consiste à intégrer les principales données produites à l'Institut par région dans les domaines économique, social et démographique, à concevoir de nouveaux indicateurs et à produire des analyses comparatives entre les régions et entre les municipalités régionales de comté du Québec.

Enfin, en concertation avec divers partenaires, la direction procède à la conception, à l'élaboration et à la mise en place de banques de données (Banque de données pour

les promoteurs et les investisseurs (*Horace*). Banque de données des statistiques officielles sur le Québec et Banque d'entreprises de l'Institut).

La **Direction du travail et de la rémunération** a pour mandat, conformément à l'article 4 de la Loi sur l'Institut, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Ces renseignements, qui servent de point de référence aux parties à la négociation dans le secteur public, sont pris en compte dans la comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise par rapport à celle des autres salariés québécois. L'Institut est tenu de publier cette information avant le 30 novembre de chaque année. Afin de remplir ce mandat, la direction mène annuellement une vaste enquête de rémunération portant sur les établissements de 200 employés et plus au Québec. Cette enquête permet entre autres de colliger les salaires de près de 50 000 employés du secteur privé, occupant des postes repères bien définis, de même que le coût des avantages sociaux et du temps chômé payé de près de 172 000 employés de ce même secteur.

En application de l'article 4.1 de la Loi sur l'Institut, cette direction a également le mandat, lorsque le gouvernement en fait la demande, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités, d'une part, et de la rémunération globale des salariés québécois de toute autre catégorie, d'autre part.

De plus, cette direction conduit des travaux d'analyse et de recherche, ainsi que des enquêtes sur toute question relative au travail et à la rémunération, et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins particuliers de la clientèle. Pour mener ses analyses sur le marché du travail et les conditions de travail au Québec, elle exploite notamment les données de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada pour en extraire, entre autres, les données sur l'emploi, le chômage, les heures de travail et la rémunération.

Le mandat de la **Direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec** est d'élaborer un système intégré de statistiques, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications; de faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des personnes rattachées à ce milieu; de susciter la collaboration avec les unités ou les centres de recherche

existants, notamment dans le milieu universitaire; de valoriser les banques de données existantes chez les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et de favoriser les interactions avec les autres producteurs de statistiques rattachés à des domaines semblables ou connexes; de mobiliser de nouvelles ressources, entre autres en offrant des services professionnels sur une base d'affaires; de documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications dans la société moderne, et de contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

En plus de l'Institut de la statistique du Québec, trois partenaires financiers assurent le fonctionnement de cette direction : le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

La **Direction Santé Québec** contribue à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise en réalisant, à titre de maître d'œuvre ou de collaborateur, et en concertation avec des ministères, organismes et milieux de recherche, diverses enquêtes auprès de la population. Ainsi, son mandat est de planifier, d'élaborer et de coordonner la réalisation d'enquêtes nationales qui lui sont commandées, d'en diriger l'analyse de données et d'assurer la première diffusion des résultats. Ces enquêtes de grande envergure permettent de cerner différentes problématiques sociosanitaires ciblées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par exemple dans le Programme national de santé publique (2003-2012) ou dans les plans de surveillance de la santé. Les domaines des enquêtes en cours ou en préparation tendent à se diversifier et à couvrir d'autres champs d'action que celui de la santé, notamment ceux de la famille, de l'enfance et de l'alphabétisme.

La Direction Santé Québec assume également la responsabilité d'un programme intégré d'études longitudinales québécoises. Ce programme a pour but de mener des enquêtes longitudinales et d'y intégrer les divers besoins exprimés par les ministères, les organismes et les chercheurs dans des domaines comme le développement des enfants ou la santé au travail.

Enfin, la direction est responsable du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) où les chercheurs des milieux universitaires et de la recherche ont accès, tant à Montréal qu'à Québec, à certaines banques de données statistiques et aux publications de l'Institut, à des compilations statistiques sur mesure, à des conférences et à des séminaires, à du soutien pédagogique et à de l'information sur l'Institut.

La **Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales** a pour mandat de fournir assistance et conseil aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et organismes québécois, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et applique des méthodologies d'enquête ou d'exploitation de fichiers administratifs. Entre autres, ses travaux consistent à construire des plans de sondage et des méthodologies de traitement et d'analyse statistique de données. Elle élabore l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement du système statistique, notamment en matière de confidentialité des données.

Il est également dans les attributions de cette direction d'établir et de tenir à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Institut. La direction effectue des estimations démographiques relatives à l'ensemble du Québec, ainsi qu'à divers groupes de la population et différents niveaux géographiques. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques, produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la mobilité. En outre, la direction procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique, et elle réalise des études analytiques qui établissent des liens entre des variables socioéconomiques et les phénomènes démographiques. Elle est responsable des travaux d'estimation du sous-dénombrement de la population à la suite des recensements quinquennaux de Statistique Canada. Enfin, elle assume la responsabilité du Registre des événements démographiques.

Cette direction réalise également des enquêtes dites « spéciales », demandées par l'administration. Ces projets ont pour caractéristique de ne pas apparaître dans les mandats habituels des autres directions de l'Institut.

La **Direction de l'édition et des communications** assume les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition (y compris la révision linguistique et la traduction) et de communication de l'Institut, et elle est responsable du site Web et de l'intranet de l'organisme. Elle a également pour mandat d'organiser et de publier des données régionales issues du recensement, ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles, soit *Le Québec statistique* et *Le Québec chiffres en main*. Elle offre aussi à l'Institut et à l'administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale et de codification géographique. Enfin, la direction gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'Institut, qui répertorie et rend

disponible toute documentation à contenu statistique sur le Québec ou digne d'intérêt pour celui-ci, et qui offre un service direct à la clientèle en renseignements statistiques.

La **Direction des technologies de l'information** a pour mandat de fournir le soutien nécessaire aux unités administratives de l'Institut en matière de gestion des ressources informationnelles. À ce titre, elle élabore, implante et maintient en état de fonctionnement les applications informatiques essentielles à la mission de l'Institut; elle met en place les moyens et les mécanismes nécessaires à la prestation électronique de service, et ce, en garantissant un haut niveau de sécurité; elle est responsable de la sécurité de l'information numérique de l'Institut; elle détermine les normes et les meilleures pratiques; elle joue un rôle-conseil auprès de la direction de l'Institut et de tout le personnel, et assure le respect de la politique et des normes gouvernementales en cette matière.

La **Direction des services et des stratégies de collecte** (jusqu'en septembre 2004 désignée sous le nom de Direction des activités de collecte) a pour mandat de fournir l'expertise en matière de collecte de données au sein de l'Institut. À cette fin, elle participe à la définition des stratégies de collecte avec les clients, elle contribue à l'élaboration des divers outils de collecte, notamment les questionnaires, elle coordonne la gestion des opérations relatives aux collectes à la base des travaux de l'Institut, y compris le contrôle de qualité des données recueillies, et elle est responsable de l'évolution des modes de collecte à l'Institut. De plus, cette direction offre à l'administration publique des services en matière de planification et de contrôle d'enquête. Elle effectue également la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques (en moyenne, 150 000 formulaires saisis annuellement sur les naissances, les décès, les mariages et les unions de fait).

Les **ressources fonctionnelles rattachées au directeur général** de l'Institut en matière de secrétariat, d'affaires juridiques, de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, d'évaluation de programme, de modernisation (notamment la planification stratégique), et de réalisation ou de coordination de dossiers institutionnels ont pour mandat de jouer un rôle-conseil auprès du directeur général et de l'ensemble du personnel, de leur prêter assistance et de leur fournir tout le soutien nécessaire à la réalisation quotidienne et prospective des activités de l'Institut en ces matières, de même qu'en ce qui concerne le fonctionnement de divers comités permanents ou *ad hoc*.



ORGANIGRAMME

Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2005



* Ressources financières, matérielles et affaires juridiques.



DEUXIÈME PARTIE

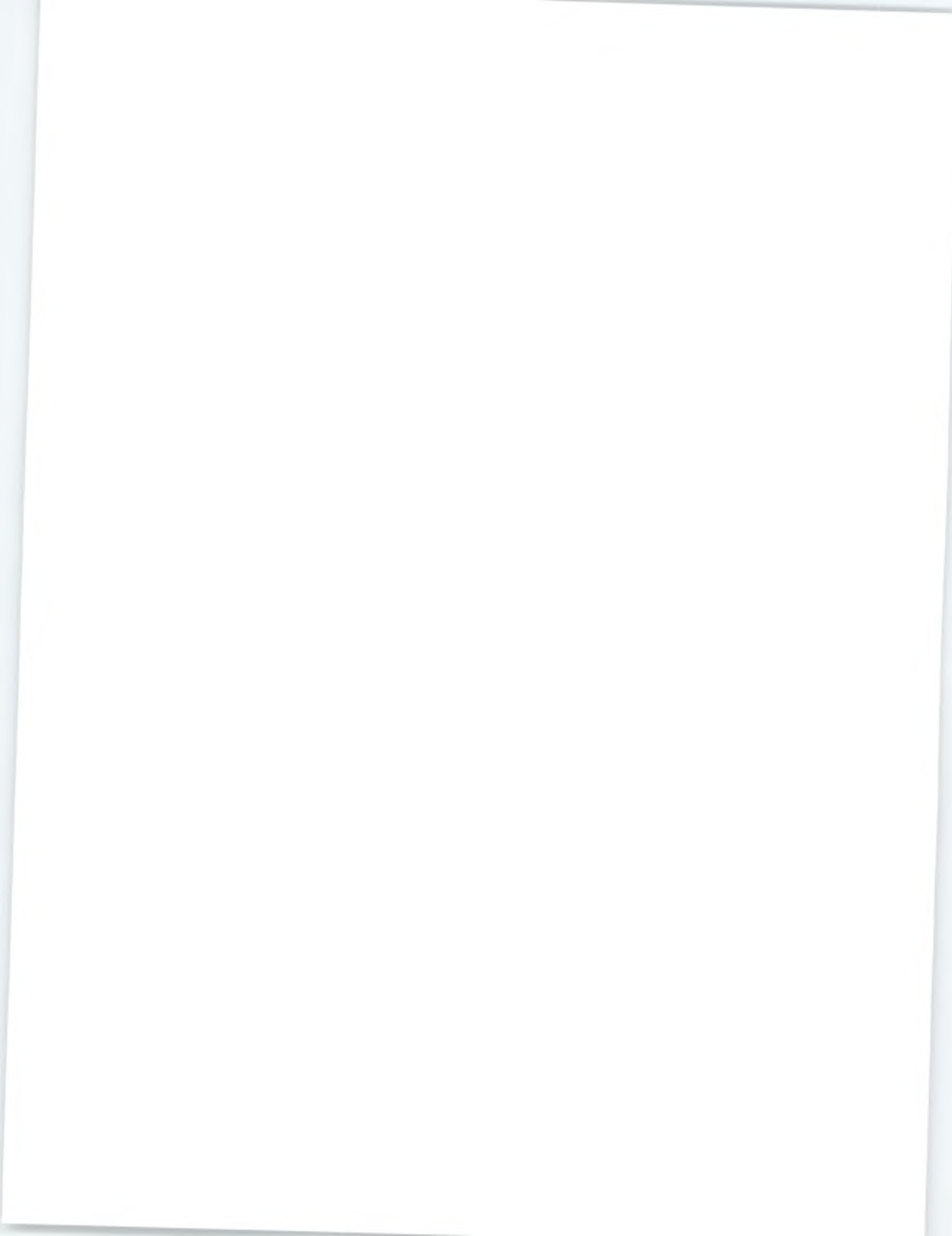
Présentation des résultats

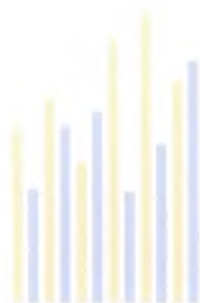
**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004)**

Résultats au regard du Plan stratégique





DEUXIÈME PARTIE

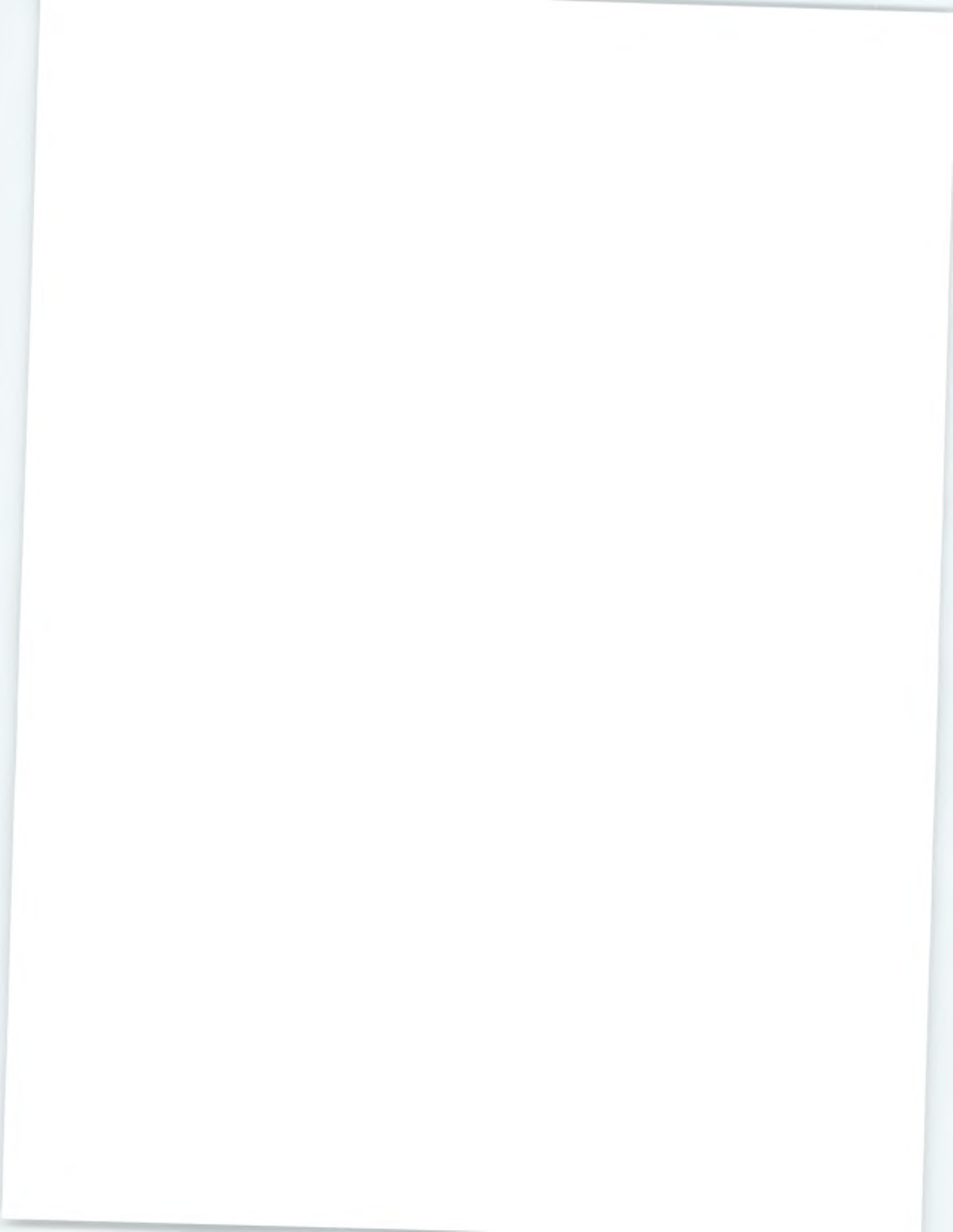
Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens

Même si l'Institut de la statistique du Québec n'a pas été désigné au sens de l'application du chapitre II de la Loi sur l'administration publique, il a volontairement adhéré à la démarche de modernisation de la gestion publique québécoise dont l'un des volets consiste à produire une déclaration de services aux citoyens. En janvier 2003, l'Institut rendait donc publique sa première déclaration de services aux citoyens.

Reconnaissant l'importance de chaque citoyen, l'Institut prend les engagements suivants relativement à sa façon d'être et à son savoir-faire, ainsi qu'en matière de protection des renseignements confidentiels et à l'égard des répondants à ses enquêtes :

Sa façon d'être	• accueillir et aborder le citoyen avec courtoisie • faire preuve de politesse et de respect en toute circonstance • s'identifier clairement • écouter avec attention et ouverture les demandes du citoyen • faciliter l'accès aux services de l'Institut en offrant plusieurs façons de procéder • utiliser un langage précis, clair et simple
Son savoir-faire	• offrir des produits et des services statistiques d'une très grande qualité professionnelle et technique, faisant appel à des méthodes statistiques éprouvées • fournir des renseignements fiables • guider le citoyen dans ses recherches de renseignement • offrir toujours le meilleur service au moindre coût • répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique
Sa garantie de confidentialité	• assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements que l'Institut détient • faire signer un engagement à la confidentialité à tous les employés, ainsi qu'à toute personne dont l'Institut retient les services • maintenir actif un comité de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels
Sa responsabilité à l'égard des répondants à ses enquêtes	• garantir aux répondants la confidentialité des renseignements qu'il recueille auprès d'eux • accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes • veiller constamment à alléger leur tâche

Dans sa déclaration de services aux citoyens, l'Institut énumère également les produits et services accessibles aux citoyens dans les divers champs d'activité couverts par sa mission; il précise comment le citoyen peut avoir accès à ces produits et services et à quel tarif, le cas échéant. Le délai de traitement des demandes est également mentionné, lorsque nécessaire.





DEUXIÈME PARTIE

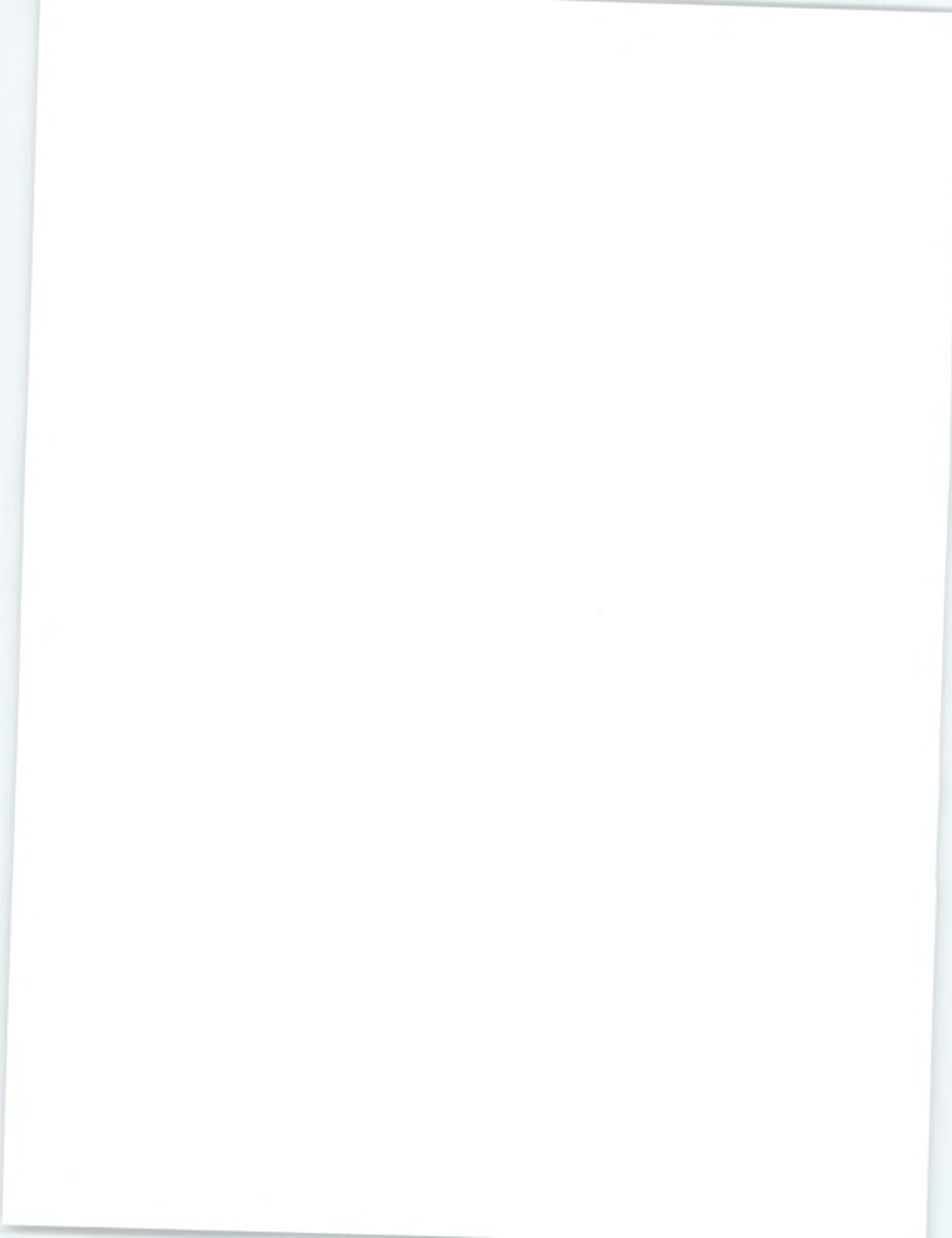
Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004)**

Résultats au regard du Plan stratégique





DEUXIÈME PARTIE

Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Pour donner suite à l'engagement exprimé dans sa déclaration de services aux citoyens de « **répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique** », l'Institut consigne sur une fiche divers renseignements sur les clients du Centre d'information et de documentation (CID) (leur secteur d'appartenance, leur région, etc.), sur leurs demandes (information recherchée, support demandé, découpage territorial, etc.), ainsi que sur la réponse fournie (caractère complet ou non de la réponse, délai de réponse, etc.). Il ressort de ces compilations qu'une réponse est habituellement fournie au client dans un délai de trois jours et moins dans 90 % des cas (dans les trois quarts des cas, ce délai est même de 48 heures et moins). De plus, le personnel du CID a pour pratique courante de communiquer avec le client chaque fois qu'on prévoit que le délai de réponse sera supérieur à 48 heures. Soucieux d'améliorer la qualité de son service à cet égard, l'Institut effectue un suivi hebdomadaire du temps de réponse aux demandes de renseignement adressées au CID et il communique cet indicateur à tous les employés de l'Institut dans l'intranet.

L'Institut a également répondu à ses engagements de « **faciliter l'accès à ses services** » et d'« **offrir à sa clientèle le meilleur service au moindre coût** » de multiples façons en 2004-2005. Il a tenu le Centre d'information et de documentation ouvert à la clientèle durant les heures de bureau et il a offert, par son intermédiaire, un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, par correspondance, par télécopieur, ou encore par le site Web de l'Institut. L'Institut permet également la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique dans Internet, grâce à l'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales.

Toutes les publications de l'Institut qui sont vendues sont disponibles à l'Institut, ainsi que dans le réseau de distribution des Publications du Québec. Toutefois, la presque totalité de ses publications sont offertes tout à fait gratuitement sur son site Web, en format téléchargeable. Internet est, en effet, le moyen de diffusion que privilégie l'Institut. Celui-ci a donc continué d'offrir au public en général, sur son site Web, une multitude de tableaux statistiques dans tous les domaines couverts par sa mission. Certaines données qui ne font pas l'objet de publication papier – c'est le cas, par exemple, de nombreuses don-

nées des domaines de la culture et des communications, de l'économie, des finances, de la démographie et des régions – sont quand même consultables sur Internet. La diffusion de l'information statistique sur le site Web de l'Institut jouit d'ailleurs d'une popularité grandissante, comme en font foi les statistiques publiées plus loin dans ce rapport (voir page 51).

Toujours dans le but de faciliter l'accès des citoyens aux produits et services qu'il leur offre, l'Institut a participé à six salons ou congrès en 2004-2005, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et services à quelques milliers de personnes. Il a émis 73 communiqués de presse (soit sept de plus qu'en 2003-2004), et il a tenu quatre conférences de presse. (On trouvera des renseignements plus détaillés ou complémentaires sur ce sujet à la page 44.)

L'Institut publie annuellement le document intitulé *Calendrier de diffusion des informations statistiques sur différents aspects de la société québécoise*, dont l'édition portant sur la programmation 2004-2005 a été diffusée en avril 2004. De plus, il maintient cette information continuellement à jour sur son site Web. Toutes les catégories de clientèle de l'Institut et ses divers partenaires connaissent maintenant les dates de sortie prévues de ses publications et des principales données statistiques dans les domaines de l'économie et des finances, de la structure économique, de la culture et des communications, de la démographie, des familles, ménages et conditions de vie, du marché du travail et de la rémunération et de la santé. Cette façon de faire contribue non seulement à informer sa clientèle de sa production, mais également à donner de l'Institut une image de neutralité, de crédibilité et d'intégrité en ce qui a trait à la livraison de ses produits et services. Au cours de 2004-2005, l'Institut a procédé au suivi des engagements pris dans ce calendrier. À l'issue de l'exercice, il s'avère que l'Institut a respecté les dates initialement annoncées dans 89 % des cas.

Afin de permettre aux milieux universitaires et de la recherche d'avoir accès à certaines banques de données statistiques tout en garantissant la confidentialité de celles-ci, le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) a poursuivi ses activités dans ses locaux du campus de l'Université de Montréal, ainsi que dans les bureaux de l'Institut, à Québec. Cinq contrats d'exploitation des données des enquêtes disponibles au

CADRIQ ont été conclus avec des chercheurs externes en 2004-2005, ce qui porte, au 31 mars 2005, à 37 le nombre de contrats signés avec des chercheurs externes depuis septembre 2001. Le Centre donne maintenant accès aux données de 29 enquêtes de l'Institut, dont une de la Direction du travail et de la rémunération, 6 de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, une de la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales et 21 de la Direction Santé Québec. En 2004-2005, l'Institut a effectué des démarches auprès du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) et de l'Université de Montréal en vue de conclure un partenariat destiné à renforcer la mission du CADRIQ, en lui permettant de contribuer davantage au soutien à la recherche et à la formation des chercheurs et des étudiants, et à accentuer l'utilisation des microdonnées de l'Institut.

Avec le souci constant de « **fournir des renseignements fiables** », l'Institut a continué de prendre diverses mesures visant à assurer l'obtention de taux de réponse aussi élevés que possible à ses enquêtes, gage de qualité et de fiabilité des données produites. Il a obtenu à ce chapitre des résultats très enviables, puisque le taux de réponse moyen obtenu pour l'ensemble des collectes liées aux enquêtes de l'Institut en 2004-2005 se situe à 90 %, quand le taux de réponse moyen attendu était de 85 %.

L'Institut s'est également engagé à « **accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes** ». Cette attention que l'Institut porte aux répondants l'amène notamment à avoir recours à des modes de collecte diversifiés et toujours mieux adaptés à leurs besoins (collecte postale, téléphonique, par télécopieur, en face à face, collecte effectuée au moment le plus approprié pour le répondant, sur rendez-vous, souvent le soir ou la fin de semaine). En 2004-2005, il a continué d'améliorer son infrastructure en matière de collecte de données sur le terrain. Il a également poursuivi son développement technologique et amorcé des réflexions sur le plan de l'organisation du travail, qui l'amèneront à avoir recours progressivement à la collecte électronique lorsque ce mode sera jugé préférable. L'expérience pilote entreprise au cours de l'exercice précédent dans l'*Enquête sur la rémunération globale* a été continuée. Des développements informatiques ont également été réalisés en prévision d'une utilisation prochaine de ce mode de collecte pour l'*Enquête sur les statistiques avicoles*, compte tenu notamment de la forte récurrence de cette enquête (collecte hebdomadaire). Depuis décembre 2004, une procédure officielle de transmission sécurisée de données, applicable à toutes les enquêtes de l'Institut, permet aux répondants qui le souhaitent d'acheminer leurs données d'enquête par voie électronique.

L'Institut entretient un lien de confiance avec ses répondants en faisant connaître publiquement ses engagements

en matière de confidentialité, en leur donnant l'assurance que les données recueillies ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles qui étaient prévues au moment de la collecte, et en adhérant officiellement à un code d'éthique (Principes fondamentaux de la statistique officielle). Deux nouvelles sections ont été ajoutées à cette fin au site Web de l'Institut et un dépliant a été produit et distribué avec la plupart des questionnaires d'enquête en 2004-2005. Par ailleurs, l'Institut est constamment préoccupé d'alléger le fardeau des répondants, en ayant recours à divers moyens : exploitation des fichiers administratifs comme substituts aux enquêtes, réduction du chevauchement dans les enquêtes, notamment grâce à une collaboration étroite avec Statistique Canada, conception de plans de sondage efficaces pour réduire le plus possible la taille des échantillons, recours à des spécialistes pour la conception des questionnaires afin d'éliminer les questions superflues et de faciliter la réponse, bancs d'essai pour tester les questionnaires et les modes de collecte (facilité de répondre, temps nécessaire pour remplir le questionnaire, adéquation avec les besoins des répondants, etc.). La préoccupation de l'Institut à l'égard de ses répondants l'amène, en outre, à les informer sur l'utilité de leur participation aux enquêtes en leur expliquant à quoi servent les renseignements qu'il recueille auprès d'eux. Enfin, il porte une attention particulière aux commentaires que les répondants peuvent lui adresser.

L'Institut s'est également engagé, dans sa déclaration de services aux citoyens, à offrir à sa clientèle « **des produits et des services d'une très grande qualité professionnelle et technique qui font appel à l'utilisation de méthodes statistiques éprouvées** ». Plusieurs réalisations de l'Institut en cette matière sont décrites en regard de la deuxième orientation de son premier enjeu stratégique qui est d'« **améliorer la qualité des produits et services aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données** ». On y fait le point, notamment, sur l'état d'avancement du cadre intégré de gestion de la qualité de l'Institut (page 49), et on y fait état de l'utilisation, par l'Institut, des normes et des classifications internationalement reconnues (page 48).

Les activités de l'Institut visant à respecter les engagements pris dans sa déclaration de services aux citoyens en matière de « **garantie de confidentialité** » sont décrites à la section intitulée « Protection des renseignements personnels et confidentiels et conformité au Plan d'action gouvernemental » du présent rapport (voir page 81).

Enfin, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, l'Institut invite les personnes qui souhaitent formuler une plainte à s'adresser à la Direction générale de l'Institut. Celui-ci s'engage également à traiter ces plaintes dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception. Aucune plainte n'a été formellement exprimée à la personne responsable en 2004-2005.



DEUXIÈME PARTIE

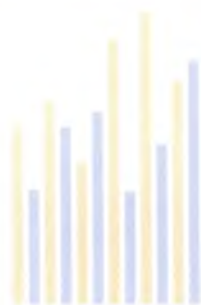
Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004)**

Résultats au regard du Plan stratégique



DEUXIÈME PARTIE

Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004)

Le Plan stratégique de l'Institut portant sur l'horizon 2002-2005 comporte trois enjeux stratégiques qui, eux-mêmes, se définissent par huit orientations.



Le Plan stratégique de l'Institut comporte également un certain nombre d'indicateurs qui lui permettent d'évaluer le degré de respect de ses engagements. Ces indicateurs sont révisés annuellement en fonction de leur pertinence et afin de couvrir l'ensemble du Plan à son échéance. Lors de la mise à jour, en 2004, du Plan stratégique, trois nouveaux indicateurs et 14 nouvelles cibles ont ainsi été ajoutés (marqués par le symbole ♦ dans le tableau suivant).

Indicateur	Cible
Enjeu 1 / Orientation 1	
Taux d'augmentation de la couverture des statistiques officielles et de la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure	• Avoir intégré dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, en 2004-2005, les statistiques officielles diffusées par au moins 10 partenaires gouvernementaux québécois et, en 2005-2006, par la totalité des 24 partenaires et, exceptionnellement, à défaut d'intégration, avoir au moins conclu une entente et convenu d'un échéancier • Développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent • Augmenter, chaque année, le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche dans l'ensemble des domaines d'activités statistiques • ♦ Avoir terminé, d'ici mars 2005, la mise en place du nouveau programme de statistiques régionales
Degré d'avancement de la mise en place du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion et de l'Observatoire économétrique	• Créer, au sein de l'Institut, une nouvelle unité permettant d'occuper pleinement le nouveau créneau de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de le faire évoluer • Organiser et rendre fonctionnelles les deux composantes selon un mode de partenariat : ✓ dans le cas du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion, avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ✓ dans le cas de l'Observatoire économétrique, avec le ministère des Finances du Québec

Indicateur	Cible
Nombre et nature des activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut	- Assurer la participation de l'Institut à titre de présentateur, d'animateur, de collaborateur, de rédacteur ou d'hôte, au moins à 20 reprises par année, à des activités ou à des projets d'importance - Assurer l'organisation par l'Institut d'au moins cinq activités par année à l'intention de la clientèle externe : séminaire, colloque, Journées annuelles de santé publique, symposium ou autre - S'assurer de poser des gestes de communication dans chacun des domaines d'activités statistiques pour mettre en valeur les travaux effectués ◆ Effectuer, auprès des ministères et organismes gouvernementaux québécois, une action promotionnelle des services d'enquête sur mesure de l'Institut, en 2004-2005 (possibilité de report en 2005-2006 compte tenu des contraintes de ressources)

Niveau de connaissance des nouvelles méthodes et des tendances, des classifications internationales et des concepts statistiques normalisés	- Examiner au moins une nouvelle méthode, concept ou approche par année en vue de la mise à jour des pratiques existantes - Poursuivre la participation active de l'Institut aux travaux des associations professionnelles relatifs aux domaines statistiques
---	--

Enjeu 1 / Orientation 2

Nombre et nature des mécanismes mis en place pour améliorer la qualité des produits et services offerts aux différentes clientèles	- Implanter, dans chacun des domaines d'activités statistiques, des mécanismes de mesure de la satisfaction adaptés aux différentes clientèles - Développer et diffuser une déclaration de services aux citoyens - Développer et mettre en place une politique de communication ◆ Utiliser comme base, et dans un souci de comparabilité, les normes et les classifications officielles reconnues par les grands organismes statistiques nationaux et internationaux, dans toutes les productions de statistiques officielles ◆ Définir une approche permettant d'offrir les modes de collecte les plus adaptés aux préférences des répondants (possibilité d'amorce de réalisation en 2004-2005 et poursuite en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources) ◆ Mettre en place une Banque d'entreprises à l'Institut au cours des deux prochains exercices (2004-2006)
--	---

Indicateur	Cible
Degré d'implantation au sein de l'Institut et de ses directions d'un processus continu de gestion de la qualité des projets	- Élaborer et diffuser une politique d'assurance qualité à l'Institut - Mettre en place cette politique dans les domaines d'activités statistiques - Procéder à l'évaluation des projets et apporter les correctifs appropriés

Mettre en place les conditions et les mécanismes nécessaires pour instaurer rapidement l'administration électronique et maximiser la contribution des ressources informationnelles à la modernisation de l'État	- Assurer l'évolution du site Web de l'Institut - Privilégier la diffusion électronique des statistiques - Déterminer les améliorations possibles à apporter aux services fournis par le Centre d'information et de documentation (CID) - Poursuivre le mandat entrepris par les centres d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) en élargissant l'accès aux données de recherche : déposer un plan de positionnement des activités du CADRISQ - Intégrer la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) au site Web de l'Institut
---	--

Enjeu 1 / Orientation 3

Confidentialité et sécurité des renseignements détenus par l'Institut	Assurer la mise à jour et l'évolution des mécanismes visant à éviter toute divulgation de renseignements personnels et confidentiels
---	--

Enjeu 1 / Orientation 4

Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	- Poursuivre la mise en place des mesures d'encadrement des projets, de planification, de suivi régulier d'avancement, d'information de gestion et de bilan - Mettre en place les mesures retenues dans le cadre de la révision des processus de trois activités importantes : ✓ Registre des événements démographiques (réalisation en 2004-2005) ✓ Enquête sur la rémunération globale (réalisation partielle en 2004-2005 et poursuite en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources) ✓ Activités de collecte (possibilité d'amorce de réalisation en 2004-2005 et poursuite en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources) - Réaliser et mettre en œuvre l'architecture d'entreprise et le Plan de gestion des ressources informationnelles de l'Institut dans l'esprit de la Politique québécoise de l'auto-route de l'information
---	--

Indicateur	Cible
Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	♦ Réaliser, à chaque année, un minimum de 2 % de la masse salariale en formation de son personnel et en développement de l'expertise ♦ Réaliser, aux deux ans, un sondage auprès de son personnel pour évaluer le climat organisationnel ♦ Avoir effectué, d'ici mars 2005, au moins une activité promotionnelle d'attraction de personnel qualifié ♦ Améliorer, au cours des deux prochains exercices (2004-2006), les rapports d'information financière et renforcer la reddition trimestrielle des comptes ♦ Poursuivre, en 2004-2005, l'évaluation d'au moins un programme à l'Institut

Enjeu 2 / Orientations 1 et 2

Mise en place de mécanismes pour consolider les relations avec Statistique Canada	• Convenir d'un accord-cadre dans les domaines de la santé et de la société (individus et ménages) • Exploiter chaque année les microdonnées d'au moins une enquête additionnelle de Statistique Canada ♦ Instaurer une collaboration quant à la statistique du travail par le développement de contacts réguliers avec Statistique Canada, et en menant au moins une consultation par année au sein de l'administration publique québécoise
Cohérence de l'information utilisée dans les banques de données de Statistique Canada et de l'Institut	♦ Éliminer les écarts et assurer la concordance entre les normes et les classifications utilisées et les classifications officielles pour la diffusion des statistiques officielles
Concordance de l'information dans les fichiers administratifs servant aux estimations démographiques	♦ Assurer la concertation avec Statistique Canada pour ce qui touche la publication des estimations démographiques
♦ Nature des activités visant à appuyer le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)	♦ S'assurer, en collaboration avec le SAIC, que toutes les ententes à intervenir entre les ministères et organismes gouvernementaux québécois et Statistique Canada soient recommandées par le ministre responsable de l'Institut

Indicateur	Cible
------------	-------

Enjeu 3 / Orientations 1 et 2

Taux d'augmentation des revenus autonomes provenant de contrats à court et à long terme	• Augmenter le nombre de partenariats • Augmenter le nombre d'ententes portant sur une période de trois ans et plus avec comme objectif que ces ententes à long terme représentent au moins 50 % des revenus autonomes
♦ Niveau d'encadrement pour appuyer le développement des nouveaux partenariats	• ♦ Mettre en place, en 2004-2005, un cadre de gestion avec une structure de contrat rigoureuse et souple, tenant compte d'un partage de risque, et applicable à tout nouveau partenariat
♦ Niveau d'avancement de l'examen des activités statistiques dévolues ou à être dévolues à l'Institut et des nouveaux besoins à combler	• ♦ Proposer au ministre responsable, en 2004-2005, une perspective d'orientation à plus long terme du rôle de l'Institut



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

**Rappel des principaux éléments
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Résultats au regard
de la Déclaration de services aux citoyens**

**Rappel des principaux éléments
du Plan stratégique 2002-2005 (mis à jour en 2004)**

Résultats au regard du Plan stratégique



ENJEU I ACTUALISER SA MISSION

Orientation I

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2004-2005, d'assumer les responsabilités qui lui incombent à titre d'agence statistique officielle du Québec et qui découlent de la mission que le législateur lui a confiée (mission rappelée à la page 15).

On trouvera, dans les pages qui suivent, les principales réalisations de l'Institut, en 2004-2005, relativement à chacun des engagements qu'il a pris dans son plan stratégique. Cette information est complétée par différentes listes, regroupées à l'annexe A, qui ont pour but de tracer un portrait plus complet des différentes réalisations de l'Institut et de démontrer comment il a travaillé à « **occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive** ». Ces listes sont les suivantes :

- les enquêtes statistiques conduites en 2004-2005,
- les ententes de partenariat et les ententes de trois ans et plus,
- les publications et autres parutions,
- les principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique,
- les activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut.

Indicateur :

Taux d'augmentation de la couverture des statistiques officielles et de la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure

Cibles :

- Avoir intégré dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, en 2004-2005, les statistiques officielles diffusées par au moins 10 partenaires gouvernementaux québécois et, en 2005-2006, par la totalité des 24 partenaires et, exceptionnellement, à défaut d'intégration, avoir au moins conclu une entente et convenu d'un échéancier
- Développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent
- Augmenter, chaque année, le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche dans l'ensemble des domaines d'activités statistiques
- ♦ Avoir terminé, d'ici mars 2005, la mise en place du nouveau programme de statistiques régionales

Résultats

Plusieurs interventions de l'Institut, en 2004-2005, ont contribué à « **augmenter la couverture des statistiques officielles et la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure** ».

Lancée officiellement le 20 novembre 2003 en présence du ministre responsable, la **Banque de données des statistiques officielles sur le Québec** (BDSO) intègre progressivement l'essentiel de l'information statistique susceptible d'intéresser les citoyens et les entreprises du Québec. Résultat d'un important processus de coordination et de normalisation de l'information statistique officielle sur le Québec, la BDSO constitue un répertoire unique de renseignements statistiques



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

intégrés et comparables. En effet, 24 partenaires, soit les principaux ministères et organismes producteurs de statistiques officielles au Québec (énumérés à la page 95), dont l'Institut, sont associés dans cette réalisation. Ce système permet maintenant aux utilisateurs d'accéder gratuitement à de l'information statistique qui, jusqu'à présent, n'était consultable qu'en s'adressant à chacun des divers ministères et organismes québécois.

En 2004-2005, l'Institut avait intégré à la BDSO, en totalité ou en partie, les données des 11 ministères et organismes suivants (ou, à défaut, avait conclu une entente et convenu avec eux d'un échéancier pour ce faire) :

- ministère des Affaires municipales et des Régions,
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
- ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
- ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles,
- ministère de la Santé et des Services sociaux,
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
- ministère des Transports,
- Commission des normes du travail,
- Institut de la statistique du Québec,
- Régie des rentes du Québec.

Parallèlement à l'intégration de ces statistiques officielles, de très nombreuses améliorations ont été apportées à différentes fonctionnalités de la BDSO au cours de 2004-2005. Celles-ci concernent notamment la fonction de recherche par mot clé dans les publications, la possibilité de faire des recherches simultanément dans les publications et les tableaux, la représentation cartographique, la production de profils statistiques, la mise en place d'un extranet à l'intention des partenaires. Rappelons que le projet de BDSO a été retenu parmi les trois finalistes dans la catégorie « Services gouvernementaux en ligne », lors du concours des OCTAS 2004 décernés par la Fédération informatique du Québec (FIQ).

Pour répondre aux besoins exprimés par certains clients de disposer de données d'« **enquêtes sur mesure** », l'Institut a également mené 15 enquêtes *ad hoc* au cours de l'exercice 2004-2005. Ces enquêtes ont principalement trait aux domaines de la santé et à l'économie. À titre d'exemples, citons l'*Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde* pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'*Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec* pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'*Enquête sur la gestion des matières résiduelles*, pour Recyc-Québec, et l'*Étude de faisabilité d'une enquête sur les flux de déplacement de marchandises au Québec*, pour le ministère des Transports.

L'Institut a respecté la cible qu'il s'était fixée de « **développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine**



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

émergent ». En effet, en 2004-2005, l'Institut s'est joint au comité interministériel du développement durable et au Groupe de travail sur le développement durable, présidés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et dont les mandats sont notamment de favoriser la concertation et la cohésion au sein du gouvernement du Québec en matière de développement durable, d'élaborer le projet de stratégie gouvernementale de développement durable, de rédiger des orientations gouvernementales en cette matière et de planifier leur mise en œuvre au sein de l'appareil gouvernemental. Signalons que l'avant-projet de loi sur le développement durable, déposé à l'Assemblée nationale en 2004, confie à l'Institut de la statistique du Québec (article 19) le mandat de « recueillir, produire et diffuser les informations statistiques requises pour permettre l'élaboration et le suivi de la stratégie de développement durable du gouvernement, ainsi que la réalisation des rapports prévus par la Loi sur le développement durable ».

Conscient de la nécessité, pour un organisme statistique, de contribuer à augmenter la connaissance collective des divers domaines de l'activité socioéconomique, l'Institut avait adopté, dans son plan stratégique 2002-2005, la cible suivante : « **augmenter, chaque année, le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche dans l'ensemble des domaines d'activités statistiques** ». Pour donner une indication des progrès réalisés en cette matière, on peut comparer, d'année en année, le nombre d'articles publiés dans les divers périodiques de l'Institut ou dans des revues étrangères, ainsi que le nombre de travaux, d'études et d'analyses méthodologiques ou à caractère scientifique (tous mentionnés à l'annexe A). L'Institut a ainsi diffusé 43 articles de fond, résultats de recherches ou de travaux d'analyse, dans ses bulletins ou dans des publications ou des périodiques du Québec et de la France. Par ailleurs, il a réalisé 30³ travaux d'étude ou d'analyse, méthodologiques ou à caractère scientifique, dont 19 ont été effectués à la demande de divers ministères et organismes. Le tableau suivant montre les résultats obtenus à cet égard au cours de la période couverte par le premier plan stratégique de l'Institut, et il permet de constater le respect des engagements qui ont été pris :

Exercice	Articles parus dans des bulletins*	Travaux d'étude et d'analyse méthodologique ou à caractère scientifique	Total
2002-2003	34	20	54
2003-2004	43	26	69
2004-2005	43	30	73
Total	120	76	196

* Articles parus dans les bulletins de l'Institut et dans des publications ou périodiques du Québec et de la France.

En ce qui concerne les publications (également mentionnées à l'annexe A), on compte 28 nouveaux titres qui répondent à de nouveaux besoins ou qui comblent des lacunes dans des domaines en émergence. Par exemple, certaines de ces nouveautés au catalogue de l'Institut portent sur l'état des

3. À ce nombre s'ajoutent les publications à caractère analytique comprises dans la liste des publications qui apparaît à l'annexe A du présent rapport.



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

L'observatoire 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

lieux du livre et des bibliothèques, le contexte et les conséquences de la violence conjugale, la qualité des services de garde éducatifs, ou l'incapacité dans les familles québécoises. Une autre nouveauté dresse le portrait des principaux indicateurs du marché du travail, et une autre situe le Québec dans le monde en regard des principales statistiques socioéconomiques.

L'Institut avait reçu du ministère des Finances du Québec, en 2002, le mandat de produire, d'analyser et de diffuser une série de statistiques dans les domaines économique, social et démographique relativement aux 17 régions administratives ainsi qu'aux 103 municipalités régionales de comté (MRC). À partir d'un canevas agréé par le ministère des Finances du Québec et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, l'Institut a mis en place **un programme intégré de statistiques régionales** qui consiste en particulier à regrouper les principales données produites à l'Institut par région dans les domaines économique, social et démographique, à concevoir de nouveaux indicateurs et à produire des analyses comparatives entre les régions et entre les municipalités régionales de comté du Québec.

Les données issues de ce programme sont toutes publiées et maintenues à jour sur le site Web de l'Institut à la section intitulée « Profils des régions et des MRC ». Avec un simple clic sur la carte des régions administratives du Québec, l'utilisateur obtient instantanément une fiche synthèse présentant les indicateurs statistiques de base relatifs à chacune de ces régions. Des profils statistiques détaillés de chacune des régions administratives, de même que des profils comparatifs des municipalités régionales de comté (MRC) constituant ces régions présentent ensuite des tableaux sur la population, les familles, les ménages et les conditions de vie, le marché du travail et la rémunération, et la structure économique de chaque territoire.

Indicateur :

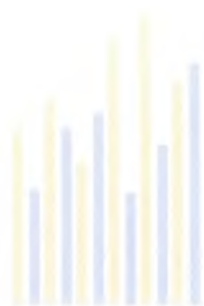
Degré d'avancement de la mise en place du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion et de l'Observatoire économétrique

Cibles :

- Créer, au sein de l'Institut, une nouvelle unité permettant d'occuper pleinement le nouveau créneau de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de le faire évoluer
- Organiser et rendre fonctionnelles les deux composantes selon un mode de partenariat :
 - ✓ dans le cas du Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion, avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
 - ✓ dans le cas de l'Observatoire économétrique, avec le ministère des Finances

Résultats

Rappelons que l'Assemblée nationale du Québec avait adopté, en décembre 2002, la Loi visant à lutter contre **la pauvreté et l'exclusion sociale**. Cette loi instituait l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale et en confiait l'administration à l'Institut de la statistique du Québec. Cette entité administrative devait être un lieu d'observation, de recherche et de discussion visant à fournir



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

de l'information fiable et objective en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. En 2004-2005, une entente a été signée entre l'Institut et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le but d'entreprendre des travaux sur les indicateurs et sur un compendium. En fin d'exercice, le Ministère a avisé l'Institut de son intention de mettre fin à l'entente et de surseoir au financement du nouveau service. L'Institut a donc dû réorienter les travaux qui se rapportent à la mesure de la pauvreté et les a intégrés à sa programmation de base.

Pour doter le Québec d'un instrument de modélisation de données sur l'économie, un protocole d'entente d'une durée de cinq ans avait été signé, en novembre 2003, entre le ministère des Finances du Québec et l'Institut pour créer l'**Observatoire économétrique** de l'Institut. Cette nouvelle unité de travail, fonctionnelle depuis janvier 2004, fait partie de la Direction des statistiques économiques et sociales. Au cours de 2004-2005, l'Institut a procédé à la mise en place d'un environnement technologique sécuritaire pour l'Observatoire économétrique, et il a achevé l'aménagement physique de ses locaux situés à l'extérieur du siège de l'Institut. L'Observatoire a entrepris des travaux de construction d'une matrice de comptabilité sociale pour l'an 2000 et la mise en place d'un projet relatif à la productivité multifactorielle.

Indicateur :

Nombre et nature des activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut

Cibles :

- Assurer la participation de l'Institut à titre de présentateur, d'animateur, de collaborateur, de rédacteur ou d'hôte, au moins à 20 reprises par année, à des activités ou à des projets d'importance
- Assurer l'organisation par l'Institut d'au moins cinq activités par année à l'intention de la clientèle externe : séminaire, colloque, Journées annuelles de santé publique, symposium ou autre
- S'assurer de poser des gestes de communication dans chacun des domaines d'activités statistiques pour mettre en valeur les travaux effectués
- ♦ Effectuer, auprès des ministères et organismes gouvernementaux québécois, une action promotionnelle des services d'enquête sur mesure de l'Institut, en 2004-2005 (possibilité de report en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources)

Résultats

Les **activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut** ont de nouveau été très nombreuses en 2004-2005, et l'Institut a dépassé les diverses cibles qu'il s'était fixées à cet égard.

En effet, on dénombre d'abord 54 occasions où l'Institut a agi comme **présentateur, animateur ou collaborateur à des activités ou à des projets d'importance** (voir l'annexe A).



ENJEU I ACTUALISER SA MISSION

Orientation I

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

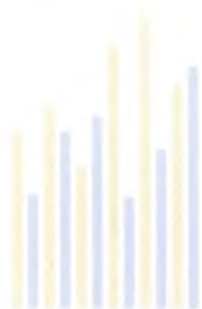
Dans son plan stratégique, l'Institut s'est également engagé à **organiser au moins cinq activités par année (séminaire, colloque, journées annuelles de santé publique, symposium ou autre) à l'intention de la clientèle externe**. Les résultats atteints ont dépassé l'objectif, puisque six activités de ce type ont été organisées en 2004-2005 ou étaient en cours d'organisation au 31 mars 2005 (voir l'annexe A).

L'Institut s'est acquitté de son engagement de « **poser des gestes de communication dans chacun des domaines d'activités statistiques** ». En effet, au cours de 2004-2005, il a émis 73 communiqués de presse (soit en moyenne 1,4 communiqué par semaine), dont 50 étaient liés à l'économie et aux secteurs d'activités économiques, 5 à la sociodémographie, 7 à la santé, 7 à la culture et aux communications, 3 au travail et à la rémunération, et un dans le domaine des statistiques régionales. L'Institut a également organisé quatre conférences de presse touchant les sujets suivants : la culture et les communications, le travail et la rémunération, l'alimentation des jeunes Québécois et les conditions de vie des familles. De plus, l'Institut a tenu un stand à plusieurs occasions : au Salon de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire-secondaire (AQUOPS) (avril 2004 et mars 2005), au 29^e Congrès de l'Association des économistes québécois (ASDEQ) (mai 2004), au Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) (mai 2004), au 7^e Congrès des sciences humaines (octobre 2004), et à la 8^e édition des Journées annuelles de santé publique (JASP) (novembre 2004). Huit placements publicitaires ont également été faits.

Les chercheurs externes avec qui l'Institut conclut des contrats d'exploitation des fichiers de micro-données au CADRISQ comptent aussi parmi ceux qui contribuent au rayonnement de l'Institut. À partir des travaux de recherche et d'analyse effectués en vertu de ces contrats, les chercheurs ont en effet communiqué ou publié leurs résultats à 15 occasions en 2004-2005. Plus précisément, ils ont effectué neuf communications lors de divers congrès et colloques scientifiques au Québec, au Canada, aux États-Unis, en Belgique, en Suisse et en Grèce, et ils ont publié leurs résultats dans six rapports de recherche ou articles scientifiques.

Parmi les activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut, il y a lieu de citer également : sa participation au comité directeur de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, dont deux réunions se sont tenues à Québec (juin 2004 et mars 2005), et une autre à Paris (novembre 2004); la présidence du comité organisateur du Colloque francophone sur les sondages 2005, prévu pour mai 2005 à Québec; la participation au comité organisateur du Forum franco-québécois sur le vieillissement qui aura lieu les 26 et 27 septembre 2005 à Québec (forum commandé par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec à l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité); ainsi que les présentations faites en janvier 2005, à l'invitation du Centre Quêtelet à Paris, sur le secret statistique et la protection de la confidentialité des données.

L'Institut a accueilli des représentants du Chili, du Laos, du Pays basque, des États-Unis et de la Chine, désireux de connaître davantage les activités de l'Institut dans divers domaines.



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

Signes évidents que ces multiples activités ont contribué à donner de la visibilité et de la notoriété à l'organisme : on a dénombré, en 2004-2005, 455 articles dans les principaux quotidiens faisant référence aux travaux de l'Institut, et des représentants de l'Institut ont été sollicités pour participer à 32 entrevues pour la radio, la télévision ou les journaux.

La cible que l'Institut s'était donnée d'« **effectuer, auprès des ministères et organismes gouvernementaux québécois, une action promotionnelle des services d'enquêtes sur mesure de l'Institut, en 2004-2005** » a été reportée à une année ultérieure, compte tenu des ressources limitées.

Indicateur :

Niveau de connaissance des nouvelles méthodes et des tendances, des classifications internationales et des concepts statistiques normalisés

Cibles :

- Examiner au moins une nouvelle méthode, concept ou approche par année en vue de la mise à jour des pratiques existantes
- Poursuivre la participation active de l'Institut aux travaux des associations professionnelles relatifs aux domaines statistiques

Résultats

L'Institut est conscient de l'importance, pour un organisme statistique, de se maintenir à la fine pointe des développements en matière de méthodologie, et de s'arrimer aux grandes classifications et aux nomenclatures internationales. Aussi a-t-il respecté, en 2004-2005, la cible qu'il s'était fixée d'**examiner au moins une nouvelle méthode, un nouveau concept ou une nouvelle approche par année en vue de la mise à jour des pratiques existantes**.

En effet, l'Institut a d'abord mené, en janvier 2005, une étude pour évaluer s'il est possible de construire, sur une base régulière, des indicateurs de suivi du marché du travail par MRC à partir des données fiscales des particuliers obtenues de Revenu Québec. Cette étude démontre que, malgré certaines limites, les indicateurs construits par l'Institut à partir des statistiques fiscales semblent un baromètre utile et valable pour comparer la performance des MRC au chapitre de l'amélioration ou de la détérioration de l'emploi. De plus, ils offrent l'avantage, contrairement aux indicateurs du marché du travail tirés du recensement de la population, de suivre annuellement l'évolution de l'emploi. Ils permettent également de rendre compte du progrès de l'emploi selon certains groupes d'âge. Les données de 1998 à 2002 sont consultables sur le site Web de l'Institut.

L'Institut a également retenu les services de chercheurs externes pour élaborer une méthodologie d'estimation du produit intérieur brut (PIB) aux prix de base des 17 régions administratives. Jamais produites jusqu'ici et fort attendues sur la scène régionale, les données relatives à la période 1997-2000 sont maintenant diffusées sur le site Web de l'Institut. Celui-ci prévoit diffuser, au début de 2006, le PIB par région administrative et par région métropolitaine de recensement pour la période 1997-2003.



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

De plus, à l'occasion d'une étude sur les régimes de retraite, l'Institut a amorcé l'examen de la méthodologie de comparaison de cet élément de rémunération. Il procède aussi à des améliorations de la méthodologie utilisée dans ses études sur les tendances salariales.

Lors du 21^e Symposium international sur les questions de méthodologie de Statistique Canada, en novembre 2004 à Gatineau, et qui portait sur le thème « Méthodes innovatrices pour enquêter auprès des populations difficiles à joindre », une employée de l'Institut a fait une présentation de la stratégie de collecte « Convaincre en informant » ayant servi à la réalisation, en 2003, de l'Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs.

L'Institut a poursuivi sa **participation aux associations professionnelles dans le domaine statistique**. Il a renouvelé son adhésion à titre de membre institutionnel ou il a assumé l'inscription de certains de ses employés aux associations professionnelles suivantes du Québec, du Canada et de la scène internationale : l'Association des statisticiennes et des statisticiens du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec, l'Association de la recherche en communication du Québec, l'Association des démographes du Québec, le Conseil de développement de la recherche sur la famille, l'Association sur l'accès et la protection de l'information, la Société statistique du Canada, l'Association canadienne de santé publique, le Réseau canadien de recherche culturelle, l'Association internationale des statisticiens d'enquête, l'International Society for the Study of Behavioral Development et le Project Management Institute.

De plus, l'Institut a encouragé la participation de son personnel aux congrès, colloques et symposiums de diverses associations professionnelles du Québec et de l'étranger comme l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), l'Association des économistes québécois, l'Ordre des agronomes du Québec, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, l'Association des professionnels en développement économique du Québec, le XXI^e Symposium international sur les questions de méthodologie de Statistique Canada, l'European Conference on Quality and Methodology in Official Statistics, l'Association for Cultural Economics International et l'International Field Directors and Technologies Conference.



ENJEU I ACTUALISER SA MISSION

Orientation 2

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

Indicateur :

Nombre et nature des mécanismes mis en place pour améliorer la qualité des produits et services offerts aux différentes clientèles

Cibles :

- Implanter, dans chacun des domaines d'activités statistiques, des mécanismes de mesure de la satisfaction adaptés aux différentes clientèles
- Développer et diffuser une déclaration de services aux citoyens
- Développer et mettre en place une politique de communication
- ♦ Utiliser comme base, et dans un souci de comparabilité, les normes et les classifications officielles reconnues par les grands organismes statistiques nationaux et internationaux, dans toutes les productions de statistiques officielles
- ♦ Définir une approche permettant d'offrir les modes de collecte les plus adaptés aux préférences des répondants (possibilité d'amorce de réalisation en 2004-2005 et poursuite en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources)
- ♦ Mettre en place une Banque d'entreprises à l'Institut au cours des deux prochains exercices (2004-2006)

Résultats

Parmi les mécanismes dont l'Institut s'est doté afin de « **mesurer la satisfaction de sa clientèle à l'égard de ses produits et services** », citons les divers comités consultatifs qu'il continue d'animer dans chacun des domaines de ses activités statistiques. Ces 13 comités et sous-comités consultatifs sont énumérés dans la première partie du présent rapport (page 16).

Parmi les autres exemples de mécanismes formels permettant à l'Institut de mesurer la satisfaction de sa clientèle, citons le comité directeur de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, le comité directeur du projet de Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (Horace), et le comité directeur de la Banque d'entreprises. Ces instances permettent aux principaux utilisateurs de ces produits de participer directement à leurs orientations. Par ailleurs, dans tous les secteurs de ses activités, l'Institut maintient diverses unités de consultation (groupes de travail, comités de suivi, etc.) ou il y participe, ce qui lui permet d'être en lien constant avec les utilisateurs et d'ajuster en conséquence ses produits et services aux besoins de sa clientèle. À titre d'exemples, citons : la Table de concertation nationale en surveillance de la santé et du bien-être (réseau de la santé publique), le comité sur l'information de la santé (Table nationale sectorielle sur les systèmes d'information en santé), le comité des infocentres du réseau de la santé, le Partenariat interministériel de recherche « Famille en mouvance », le comité de pertinence de l'Action concertée du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) sur la situation financière des personnes âgées, le comité directeur du rapport sur l'environnement, le comité directeur de la géomatique, le comité interministériel et le groupe de travail sur le développement durable, le comité interministériel de coordination des sous-ministres adjoints du projet ACCORD, le comité sur l'analyse différenciée selon le sexe du Conseil exécutif, le comité directeur de l'Observatoire



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 2

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

réseau du système d'innovation québécoise (ORSIQ), les rencontres des répondants ministériels de l'espace international du portail gouvernemental des services. Signalons enfin la participation de l'Institut à la Commission de l'infrastructure et des ressources informationnelles, collaboration qui lui permet de suivre les dossiers prioritaires du gouvernement et de faire valoir son expérience en matière de prestation électronique de services et de sécurité informatique.

Enfin, rappelons que, chaque année, l'Institut présente aux parties patronale et syndicales de l'administration québécoise les résultats de son rapport sur la rémunération des salariés. Cette rencontre est l'occasion, pour les deux parties en présence, d'exprimer leur degré de satisfaction à l'égard du rapport, et de faire connaître leur point de vue sur les orientations retenues par l'Institut quant à l'analyse et au format. Lors d'autres rencontres ou consultations tenues durant l'année, les parties patronale et syndicales peuvent également donner leur avis sur les recherches et les enquêtes de l'Institut.

Toujours dans le but d'améliorer la qualité des produits et services qu'il offre à sa clientèle, l'Institut conduit diverses activités de veille dans ses domaines d'activités. De plus, l'Institut est membre du comité d'orientation et du comité scientifique du réseau de veille en tourisme mis en place par la Chaire en tourisme de l'Université du Québec à Montréal. Il est également membre du comité d'orientation et du comité directeur de l'Observatoire réseau de veille de l'innovation du Québec.

L'engagement pris dans son plan stratégique, en janvier 2003, de rédiger et de diffuser la **Déclaration de services aux citoyens** a été respecté. Les grandes lignes de ce document sont reprises, dans le présent rapport, à la section intitulée « Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens » (page 23). Ce document est consultable sur le portail du gouvernement du Québec, de même que sur le site Web de l'Institut.

De même, l'intention exprimée par l'Institut, dans son plan stratégique, de « **développer et mettre en place une politique de communication** » a été concrétisée au cours de 2002-2003. En effet, la Politique de communication, ainsi que la Procédure relative à l'application de la Politique générale de communication de l'Institut de la statistique du Québec sont désormais consultables dans l'intranet.

L'Institut est tout à fait conscient que l'utilisation **des normes et des classifications officielles reconnues par les grands organismes statistiques nationaux et internationaux** est une condition essentielle à des produits et services de qualité. Cette préoccupation s'est manifestée de diverses façons au cours de 2004-2005. En voici quelques exemples.

Le 18 juin 2004, l'Institut déposait sur son site Web la version électronique du Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec (SCACCQ). La version papier de cet ouvrage avait été publiée en 2003. Ces travaux s'inspirent de ce qui se fait en ce domaine en France, à l'Unesco, dans la Communauté européenne, au Canada, en Australie et ailleurs. De plus, de manière à établir un lien entre le domaine culturel et le reste de l'économie, il importait d'arrimer



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 3

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens,
aux entreprises et aux utilisateurs de données

Le SCACCQ aux classifications économiques existantes. Ainsi, les principes de base du SCACCQ sont-ils essentiellement les mêmes que ceux qui gouvernent le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

En décembre 2004, l'Institut a réalisé le document intitulé *Gestion et codification des territoires aux fins de la BDSO*. Ce document de référence porte sur la codification internationale des pays, continents et régions continentales, ainsi que sur la codification des grandes régions, provinces ou États à l'intérieur de certains pays. Il vise l'établissement de standards pour la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, basés sur les classifications les plus valables et reconnues sur les plans national et international pour la production et la diffusion de statistiques officielles.

Les travaux qu'effectue l'Institut en économie du savoir, afin de produire des indicateurs et des analyses basés sur les concepts et définitions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), répondent à cette même préoccupation.

La possibilité **d'offrir les modes de collecte les plus adaptés aux préférences des répondants** est constamment au cœur des préoccupations de l'Institut. Ses réalisations à ce chapitre en 2004-2005 ont été évoquées au chapitre intitulé « Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens » du présent rapport (page 28).

Le projet de **Banque d'entreprises** de l'Institut a progressé. En effet, le dossier d'architecture relatif aux fonctions et au processus de travail du système d'information de la Banque, ainsi que les modèles conceptuel et physique des données ont été réalisés et approuvés. La nouvelle Banque d'entreprises permettra à l'Institut, à terme, d'alimenter la base de données du registre des entreprises de Statistique Canada (BDRE), afin d'assurer l'arrimage des deux banques de données.

Indicateur :

Degré d'implantation au sein de l'Institut et de ses directions d'un processus continu de gestion de la qualité des projets

Cibles :

- Élaborer et diffuser une politique d'assurance qualité à l'Institut
- Mettre en place cette politique dans les domaines d'activités statistiques
- Procéder à l'évaluation des projets et apporter les correctifs appropriés

Résultats

La satisfaction de la clientèle et la qualité des produits et services sont prioritaires au sein de l'Institut. Fort du professionnalisme de son personnel et de ses accomplissements depuis sa création, l'Institut est maintenant en mesure – comme l'ont fait au cours des dernières années les instituts nationaux de statistique de la plupart des pays industrialisés – de mobiliser une partie de ses énergies vers un nouvel objectif, soit traduire, en une approche plus méthodique et plus intégrée à sa gestion, son



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 2

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

engagement d'assurer la qualité de ses produits et services en vue de parvenir à la plus grande satisfaction possible de ses utilisateurs. Plus précisément, l'Institut a convenu de se doter d'un **cadre intégré de gestion de la qualité** visant à systématiser, à harmoniser et à améliorer les moyens déjà en place à l'Institut pour assurer la qualité de ses produits et services au bénéfice des utilisateurs. Par cette démarche, l'Institut répondra par ailleurs à l'une des recommandations que lui a faites le Vérificateur général dans le *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003* (tome I).

En 2004-2005, l'Institut a poursuivi les travaux de mise en place de ce cadre intégré de gestion de la qualité. À ce chapitre, il a progressé dans la rédaction d'un document d'orientation générale qui présente notamment le contexte, les objectifs et les dimensions retenues par l'Institut pour définir la qualité. Des travaux relatifs à la qualité des enquêtes ont aussi été amorcés afin d'en arriver à systématiser, à harmoniser, à améliorer et à parachever les moyens déjà en place (enquêtes échantillons, par recensement ou exploitation de données administratives à des fins statistiques). Dans cette perspective, un travail de recension des bonnes pratiques dans les plus grandes agences statistiques du monde a été amorcé. Un groupe de travail a été mis sur pied pour adapter à la réalité de l'Institut un outil conçu en Europe pour l'autoévaluation de la qualité dans les enquêtes (DEvelopment of a SelfAssessment Program – DESAP). Cet outil servira à examiner les méthodes propres à l'Institut. En comparant ensuite celles-ci aux bonnes pratiques des autres agences statistiques, il sera possible de regrouper, dans un recueil, les façons de faire les plus appropriées.

Indicateur :

Mettre en place les conditions et les mécanismes nécessaires pour instaurer rapidement l'administration électronique et maximiser la contribution des ressources informationnelles à la modernisation de l'État

Cibles :

- Assurer l'évolution du site Web de l'Institut
- Privilégier la diffusion électronique des statistiques
- Déterminer les améliorations possibles à apporter aux services fournis par le Centre d'information et de documentation (CID)
- Poursuivre le mandat entrepris par les centres d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) en élargissant l'accès aux données de recherche : déposer un plan de positionnement des activités du CADRISQ
- Intégrer la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) au site Web de l'Institut

Résultats

La **prestation électronique de services aux citoyens** fait également partie des préoccupations de l'Institut. De nombreuses réalisations attestent, en effet, de sa volonté d'adhérer à la démarche dirigée vers un « gouvernement en ligne ».



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Stratégie 2

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

De nouveau, en 2004-2005, le **site Web de l'Institut a connu une évolution** intéressante. Après avoir franchi pour la première fois la barre des 100 000 sessions en novembre 2004, ce site a atteint un nouveau sommet de popularité en mars 2005, soit 124 814 sessions.

Le contenu du site a, de nouveau, été substantiellement enrichi en mai 2004 grâce à l'ajout de plus de 370 tableaux de données économiques, démographiques et sociales sur les 103 municipalités régionales de comté (MRC). En février 2005, le site a été doté d'un nouveau moteur de recherche qui permet de procéder en langage courant, et d'effectuer des extractions et des synthèses de l'information. Outre la nouvelle image visuelle qu'il a adoptée en février 2005, le site de l'Institut est devenu le deuxième site du gouvernement du Québec, après celui du Conseil du trésor, à répondre aux normes internationales de programmation du W3C. Ces normes permettent à l'internaute de consulter le site de l'Institut, et ce, peu importe la version de son navigateur et l'environnement dans lequel il évolue (Windows ou Apple). De plus, la mise en application des normes internationales de la Web Accessibility Initiative (WAI) permet maintenant aux handicapés visuels de consulter près de 300 pages du site. Signalons enfin la réalisation d'un jeu questionnaire à l'intention des jeunes internautes dans la section « Jeunesse » du site, la mise en ligne d'une version interactive de la brochure *Le Québec chiffres en main*, et la possibilité offerte aux entreprises de s'inscrire en ligne au *Répertoire de la R-D industrielle*.

Fort de ces dernières améliorations, le site Web de l'Institut a vu ses statistiques de fréquentation continuer d'augmenter, comme le démontrent les tableaux suivants :

		2000	2001	2002	2003	2004
Nombre moyen de sessions par mois	n	27 151	40 596	54 777	71 530	87 770

		2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de sessions par année (au 31 mars de chaque exercice)	n	365 214	540 429	696 678	916 852	1 053 247
Taux d'augmentation par rapport à l'année précédente	%	—	48,0	28,9	31,6	14,9

On trouvera au chapitre intitulé « Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens » les réalisations de l'Institut en ce qui a trait à **la diffusion électronique des statistiques et aux services fournis par le Centre d'information et de documentation (CID)** (page 27).

Afin de promouvoir la recherche et la formation dans le domaine des statistiques sociales au Québec, le **Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ)** a également poursuivi ses activités. Ce centre permet aux milieux universitaires et de la recherche d'avoir accès, en toute confidentialité, à certaines banques de données statistiques de l'Institut. Deux projets pilotes



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Objectifs

Améliorer la qualité des produits et services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

permettant l'exploitation à distance de microdonnées d'enquête ont été conduits au cours de la dernière année. En effet, grâce au système d'accès à distance implanté au CADRISQ, des chercheurs de l'Université McMaster, à Hamilton, en Ontario, ont pu exploiter le fichier légèrement masqué de l'*Enquête sociale et de santé de 1998*, et des chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, à Paris, ont eu accès aux données légèrement masquées de l'*Enquête sociale et de santé auprès des enfants et adolescents québécois, 1999*. Les activités du CADRISQ sont présentées plus en détail au chapitre intitulé « Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens » (page 27).

Rappelons, enfin, que la **Banque de données des statistiques officielles sur le Québec avait été intégrée au site Web** en 2002-2003, conformément à la cible que s'était donnée l'Institut.



ENJEU I ACTUALISER SA MISSION

Orientation 3

Assurer la protection des renseignements personnels et des autres renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'Institut

Indicateur :

Confidentialité et sécurité des renseignements détenus par l'Institut

Cible :

- Assurer la mise à jour et l'évolution des mécanismes visant à éviter toute divulgation de renseignements personnels et confidentiels

Résultats

La protection des renseignements qu'il recueille ou reçoit en vertu de sa loi constitutive représente un souci constant de l'Institut de la statistique du Québec. L'obligation d'assurer la protection des renseignements statistiques constitue, en effet, la pierre angulaire sur laquelle repose toute l'activité de l'Institut. L'assurance que les renseignements recueillis ou obtenus seront gardés confidentiels confère à l'Institut toute sa crédibilité, amène les individus, les entreprises et les organismes à collaborer à ses enquêtes en toute confiance, ce qui contribue à assurer la qualité des résultats.

Cette préoccupation d'assurer la « **confidentialité et la sécurité des renseignements qu'il détient** » a conduit l'Institut à mener diverses activités inscrites dans un plan d'action. Ces activités sont décrites à la section intitulée « Protection des renseignements personnels et confidentiels et conformité avec le Plan d'action gouvernemental » du présent document (page 81).



ENJEU I ACTUALISER SA MISSION

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

Indicateur :

Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

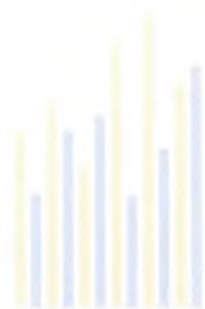
Cibles :

- Poursuivre la mise en place des mesures d'encadrement des projets, de planification, de suivi régulier d'avancement, d'information de gestion et de bilan
- Mettre en place les mesures retenues dans le cadre de la révision des processus de trois activités importantes :
 - ✓ Registre des événements démographiques (réalisation en 2004-2005)
 - ✓ Enquête sur la rémunération globale (réalisation partielle en 2004-2005 et poursuite en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources)
 - ✓ Activités de collecte (possibilité d'amorce de réalisation en 2004-2005 et poursuite en 2005-2006, compte tenu des contraintes de ressources)
- Réaliser et mettre en œuvre l'architecture d'entreprise et le Plan de gestion des ressources informationnelles de l'Institut dans l'esprit de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information
- ♦ Réaliser, chaque année, un minimum de 2 % de la masse salariale en formation de son personnel et en développement de l'expertise
- ♦ Réaliser, aux deux ans, un sondage auprès de son personnel pour évaluer le climat organisationnel
- ♦ Avoir effectué, d'ici mars 2005, au moins une activité promotionnelle d'attraction de personnel qualifié
- ♦ Améliorer, au cours des deux prochains exercices (2004-2006), les rapports d'information financière et renforcer la reddition trimestrielle des comptes
- ♦ Poursuivre, en 2004-2005, l'évaluation d'au moins un programme à l'Institut

Résultats

Afin d'assurer l'« **utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles** », plusieurs activités ont été réalisées à l'Institut en 2004-2005.

Comme prévu dans son plan stratégique et pour donner suite à une recommandation du Vérificateur général dans son rapport de vérification de l'optimisation des ressources, l'Institut a entrepris de « **mettre en place des mesures d'encadrement des projets, de planification, de suivi régulier d'avancement, d'information de gestion et de bilan** ». Constitué en juin 2003, le Bureau de projet joue un rôle de documentation, d'intégration et de systématisation du processus de gestion de projet à l'Institut. Son mandat est de conseiller et d'encadrer les chargés de projet, notamment à l'étape du démarrage des travaux, d'uniformiser les méthodes de travail, d'implanter



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 8

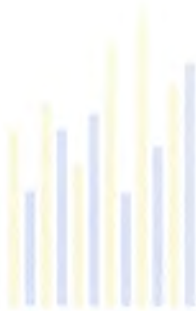
Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

de nouveaux outils de documentation et de suivi en matière d'indicateurs de performance. À cette fin, les outils de gestion du temps et des coûts avaient été améliorés en 2003-2004 et ils permettent depuis une meilleure reddition de comptes tout au long de l'avancement des projets. Des travaux ont été entrepris afin d'automatiser et d'améliorer les outils de suivi budgétaire par le développement d'une base de données intégrant l'information consignée, d'une part, dans le système informatisé d'enregistrement du temps dans les projets et, d'autre part, dans le système comptable. Un comité de parrainage du Bureau de projet, composé de quatre gestionnaires de l'Institut, a été mis sur pied en juin 2004, et exerce un rôle consultatif auprès de celui-ci. À l'automne 2004, un modèle de Manuel d'organisation de projet a été élaboré. Cet ouvrage, essentiel à la gestion de projet, sert à documenter toutes les dimensions d'un projet (contexte, objectifs, plan de communication, gestion des délais, des risques, des changements, de la qualité, des coûts, etc.). De plus, deux ateliers de formation à l'intention des chargés de projet ont été tenus au cours de l'hiver 2005. Enfin, le Bureau joue un rôle de formateur auprès des nouveaux chargés de projet.

Par ailleurs, une planification budgétaire par direction et, de là, pour l'ensemble de l'Institut a de nouveau été réalisée en 2004-2005, et une reddition de comptes semestrielle des gestionnaires au directeur général a été effectuée, en s'appuyant sur les rapports financiers élaborés à cette fin au cours du précédent exercice financier.

En 2004-2005, l'Institut a entrepris de mettre en place les mesures retenues lors de ses **trois exercices de révision des processus**. En ce qui concerne le **Registre des événements démographiques**, il a testé une technologie de reconnaissance optique de caractères dans le but d'alléger les travaux de saisie et de validation des données. Puisque ces travaux se sont avérés concluants, l'Institut a amorcé le processus d'acquisition et de mise en place de la technologie choisie. Afin d'atteindre le plus haut taux de reconnaissance optique possible, il a entrepris une révision complète de ses formulaires en format papier. Des modifications seront également apportées pour que cette nouvelle technologie puisse s'arrimer au système informatique actuel et être implantée dans les processus de travail au cours de 2005-2006.

Depuis le 1^{er} avril 2004, le comité de révision des processus de l'**Enquête sur la rémunération globale (ERG)** s'est transformé en comité de suivi de la refonte de cette enquête. Le contenu de la nouvelle enquête a été élaboré et soumis, pour consultation, à l'externe. Ainsi, dans la nouvelle ERG, la couverture des éléments de l'enquête sera bonifiée. En effet, on y ajoutera la rémunération variable à court terme et de l'information sur la politique de rémunération relative aux avantages sociaux. Quant à la couverture des emplois, elle comportera désormais des données selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) en plus de celles qui se rapportent aux emplois repères, ce qui permettra l'arrimage des données recueillies avec des statistiques d'autres sources. Plusieurs travaux ont également été réalisés sur la méthodologie de l'enquête, le nouveau plan de sondage, l'évaluation des outils et des modes de collecte, et l'environnement technologique. Les divers travaux réalisés en 2004-2005 permettent de garder le cap sur octobre 2005 comme date de lancement de la nouvelle enquête.



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

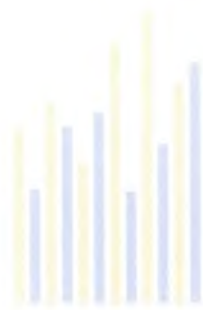
L'exercice de révision des processus dans le domaine des **activités de collecte** a également porté fruit et a résulté en de nombreuses améliorations parmi lesquelles on peut citer : l'instauration d'une fiche de résultats qui précise les attentes, les résultats et l'appréciation des clients; la mise sur pied d'un tableau de bord de gestion qui suit en temps réel les indicateurs de performance des services de collecte; la révision de la grille tarifaire et l'examen de tous les postes budgétaires liés à la collecte afin d'obtenir un degré de précision accru; l'engagement d'un coordonnateur pour une meilleure planification des travaux et le développement de l'expertise conseil; la réorganisation du travail dans plusieurs enquêtes récurrentes; le réaménagement du central téléphonique pour faciliter l'accompagnement individuel (*coaching*) et le travail d'équipe; la conception d'indicateurs de productivité et l'accentuation de la surveillance (*monitoring*) pour donner une rétroaction en continu aux intervieweurs en cours de collecte; la collaboration avec une chercheuse de l'Université de Montréal s'intéressant à la performance des intervieweurs; et de nombreuses autres activités visant le développement des compétences et la modernisation des façons de faire.

De plus, au cours de 2004-2005, l'Institut a continué de suivre des indicateurs de résultats qui lui permettent de mesurer sa performance en matière d'activités de collecte : taux de réponse, écarts entre les coûts prévus et les coûts réels et respect des échéanciers. Voici, entre autres, ce que révèlent ces indicateurs :

		Au 31 mars	
		2004	2005
Pourcentage des opérations de collecte où le taux de réponse attendu a été dépassé ou atteint	%	90	95
Taux de réponse moyen des opérations de collecte pour les enquêtes récurrentes	%	90	92
Taux de réponse moyen des opérations de collecte pour les enquêtes <i>ad hoc</i>	%	85	81
Pourcentage des collectes où les résultats ont été livrés à la date prévue ou avant celle-ci	%	68	84
Délai moyen par rapport à l'échéance prévue, dans les cas où les résultats n'ont pas été livrés à la date prévue ou avant celle-ci	jour	5	3,78

En 2004-2005, les activités de l'Institut relativement à son **architecture d'entreprise** ont consisté, tout d'abord, à définir des orientations stratégiques, des principes de fonctionnement et des règles qui conduiront à l'élaboration d'une architecture cible des technologies, d'une infrastructure qui la supportera et d'un plan triennal de transition et d'investissement pour combler les faiblesses détectées lors du bilan. Comme chaque année, l'Institut a transmis au ministre responsable son **Plan de gestion des ressources informationnelles 2004-2005**.

Plusieurs autres projets menés à terme dans le domaine des technologies de l'information ont eu pour effet d'optimiser l'utilisation des ressources informationnelles de l'Institut. Ces réalisations sont



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Optimisation

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

évoquées dans différents chapitres du présent rapport, notamment dans les sections traitant de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, de l'adaptation des modes de collecte aux préférences des répondants, de l'évolution du site Web, de la diffusion électronique et de la confidentialité. Mentionnons en outre : le remplacement de l'équipement de prise de copie de sécurité et l'enregistrement de cette copie pour les serveurs de Montréal à partir de Québec; le démarrage d'une étude sur la visioconférence; la mise à niveau de la suite Microsoft Office, son déploiement sur tous les postes de travail et la formation des employés en vue de son utilisation; l'instauration d'un mécanisme permettant d'éliminer plus de 90 % des pourriels que recevait le personnel.

En matière d'**optimisation de la gestion des ressources humaines**, les activités réalisées en 2004-2005 se répartissent entre quatre champs d'intervention : l'organisation administrative, la planification de la main-d'œuvre, les relations professionnelles et la santé des personnes.

L'organisation administrative

En juin 2004, en vue de la modernisation de la gestion publique, le gouvernement du Québec déposait le Plan de gestion des ressources humaines, visant la réduction de la taille de l'État et la diversification des ressources. Ce cadre a suscité une réflexion importante au sein de l'Institut quant à sa capacité de répondre aux objectifs du gouvernement en cette matière. Les particularités liées à la réalisation des enquêtes à revenus autonomes exigent beaucoup de flexibilité en matière de gestion de l'effectif et d'organisation du travail. De ce fait, des discussions ont été amorcées avec les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin que l'Institut puisse recourir à un nombre d'employés à temps complet (ETC) qui refléterait mieux sa réalité. Concrètement, l'Institut a pu utiliser, en 2004-2005, un nombre d'ETC supérieur à celui qui lui était préalablement autorisé, pour répondre aux demandes de sa clientèle.

La planification de la main-d'œuvre

Depuis avril 2004, l'Institut a entrepris une démarche visant à lui assurer une gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre. Il s'est doté de divers moyens afin de maintenir un niveau optimal d'expertise, d'assurer la relève, d'avoir une connaissance juste des besoins en ressources humaines pour disposer en tout temps d'un effectif suffisant, de moduler les mouvements de personnel pour favoriser la diversité d'expérience et de culture, de faciliter la gestion intégrée des différents volets de gestion des ressources humaines.

Ainsi, sur la base de l'information de gestion qu'il a recueillie, il a effectué des analyses quantitatives et qualitatives qui ont permis de dégager une meilleure connaissance de la main-d'œuvre et de préciser l'avenir de l'Institut sur un horizon de trois ans en détectant, entre autres, les facteurs de l'environnement qui rendent l'organisme fragile quant à la réalisation de ses objectifs, les emplois vulnérables, les spécialités d'emploi et les besoins en matière de relève. Jusqu'à maintenant, cette démarche a permis d'agir concrètement en matière de gestion des compétences, d'attraction et de fidélisation de l'effectif.



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Objectif 1

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

L'Institut avait pour cible de **réaliser au moins une activité promotionnelle d'attraction de personnel qualifié**. Quatre concours de recrutement ont été tenus. L'Institut s'est de nouveau associé au Secrétariat du Conseil du trésor afin d'optimiser le processus de recrutement universitaire et collégial. Pour la deuxième année consécutive, l'Institut a participé à l'activité de formation « Fonctionnaire d'un jour ». Des activités promotionnelles dans le milieu universitaire ont également permis de faire connaître l'Institut et les possibilités de carrière qu'il offre.

De nouveau en 2004-2005, l'Institut a réalisé sa planification en matière de développement des ressources humaines. L'engagement qu'il avait pris, dans son plan stratégique, était de **consacrer, chaque année, un minimum de 2 % de sa masse salariale à la formation de son personnel et au développement de l'expertise**. Au total, 3,15 % de la masse salariale a été investi en formation au cours de 2004-2005, ce qui représente 1 053,3 jours. De plus, 22 activités de formation ont été offertes à la suite d'une association avec Statistique Canada.

D'autres activités – réalisation du programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés, programme de reconnaissance des 25 ans de carrière dans la fonction publique, rencontre annuelle du directeur général avec l'ensemble du personnel, évaluation du rendement – font partie intégrante de la planification annuelle qui favorise la fidélisation des employés.

L'attention apportée par l'Institut au climat organisationnel et à la qualité de vie des employés l'a amené, en 2004-2005, à poursuivre la réalisation de son plan de développement institutionnel, adopté le 26 juin 2001. Ainsi, plus de 100 activités ont été réalisées conformément à ce plan, dont 10 au cours de 2004-2005. Mentionnons, à titre d'exemples : la promotion de deux valeurs de gestion en vue de leur appropriation par l'ensemble du personnel; la tournée annuelle du directeur général pour présenter aux employés les différentes réalisations de l'Institut et les grands défis que l'organisme devra relever; la tenue d'un sondage sur le climat organisationnel; le repérage des emplois-clés pour lesquels l'Institut doit assurer la relève; la poursuite du développement d'outils de suivi budgétaire; les activités de reconnaissance des employés. La démarche amorcée en 2001 avec l'adoption du plan de développement institutionnel prend fin avec l'exercice financier 2004-2005.

Comme mentionné précédemment dans ce rapport, un troisième **sondage** auprès du personnel de l'Institut a été mené en avril 2004 pour **mesurer l'état du climat organisationnel**. Le taux de réponse à ce sondage a été de 93,1 %. Les résultats ont été communiqués aux cadres en novembre, et des rencontres ont été tenues dans chaque direction au cours de l'hiver pour présenter les résultats du sondage aux employés et pour dégager avec eux des pistes d'amélioration. Un rapport des constats et des recommandations en regard des résultats pour l'ensemble de l'Institut a été préparé par le comité « climat » pour approbation par le comité des directeurs. De plus, chaque cadre a soumis au directeur général un plan d'action en vue d'apporter des améliorations au climat organisationnel de sa direction.



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Orientation 3

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

Les relations professionnelles

L'Institut a continué, en 2004-2005, d'adopter une position de transparence et de favoriser les bonnes relations avec la partie syndicale.

La santé des personnes

Différents moyens ont été mis en place à l'Institut, en 2004-2005, afin d'actualiser la politique gouvernementale concernant la santé des personnes dans la fonction publique. L'Institut a adopté une approche intégrée de prévention qui, par la responsabilisation des différents acteurs de l'organisme (la direction générale, les gestionnaires et les employés), favorise la prise en charge par chacun de la santé au travail. En novembre 2004, une politique interne en matière de santé des personnes a été adoptée. De plus, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les normes du travail en matière de harcèlement, des rencontres ont été offertes aux employés afin de les informer des changements introduits par cette nouvelle législation et pour favoriser sa compréhension. Dans ce même esprit, la démarche interne d'accompagnement dans le traitement des plaintes de harcèlement a été expliquée aux employés et aux gestionnaires.

De plus, l'Institut a favorisé la santé physique et psychologique des employés de diverses manières : renouvellement du programme d'aide aux employés, programme de remboursement des activités physiques, opération de vaccination contre la grippe, évaluation ergonomique de certains postes de travail, aménagement du temps de travail, projet pilote de télétravail, invitation aux employés ayant accumulé un surplus dans leur banque de vacances de faire connaître leurs intentions pour résorber ce surplus au cours des deux prochaines années.

Voici quelques données qui permettent de constater les résultats des investissements de l'organisme dans l'amélioration de la qualité de vie au travail :

Aménagement du temps de travail au 31 mars de chaque année					
2000	2001	2002	2003	2004	2005
6,1 %	4,9 %	6,7 %	11,8 %	13,3 %	15,9 %

Pourcentage des heures supplémentaires					
1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
1,28 %	1,68 %	1,30 %	1,03 %	1,03 %	1,18 %

Pourcentage d'absences pour motif de santé					
1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
1,48 %	1,83 %	2,03 %	1,30 %	1,31 %	1,80 %



ENJEU 1 ACTUALISER SA MISSION

Objectif 1

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

L'Institut s'était également donné pour cible **d'améliorer, au cours des deux exercices suivants (2004-2006), les rapports d'information financière et de renforcer la reddition trimestrielle des comptes**. Compte tenu de contraintes financières et d'un manque de ressources, l'Institut a dû étaler sur les deux prochaines années la refonte prévue de ses rapports d'information financière, et les exercices de reddition de comptes ont été effectués à des intervalles de six mois plutôt que trimestriellement. Il a ainsi été possible d'actualiser la planification initiale de l'Institut en ciblant les projets susceptibles d'être retardés ou annulés, ce qui a permis de réaffecter des sommes à des projets imprévus.

Diverses autres activités ont été réalisées dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources. Principale composante du programme des publications synthèses de l'Institut, la publication intitulée *Le Québec statistique* a fait l'objet d'une **évaluation de programme** en 2004-2005. Cet exercice avait été entrepris au cours de l'exercice précédent. Un comité d'évaluation a été chargé de se prononcer sur le contenu du cadre d'évaluation et d'entériner les concepts et les choix méthodologiques retenus pour remplir le mandat d'évaluation. En décembre 2004, le rapport d'évaluation a reçu l'aval des gestionnaires de l'Institut et ses recommandations ont été entérinées : poursuivre la parution, modeler le contenu en fonction de thématiques définies après consultation des directions concernées, des partenaires externes et de la clientèle, viser une parution bisannuelle, rendre l'ouvrage accessible sur le Web et en réduire la taille. Un exercice d'évaluation de programme a également été entrepris, au cours de l'exercice, pour le modèle intersectoriel.



ENJEU 2

RENOUVELER SA RELATION D'AFFAIRES AVEC STATISTIQUE CANADA

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

Indicateur :

Mise en place de mécanismes pour consolider les relations avec Statistique Canada

Cibles :

- Convenir d'un accord-cadre dans les domaines de la santé et de la société (individus et ménages)
- Exploiter chaque année les microdonnées d'au moins une enquête additionnelle de Statistique Canada
- ♦ Instaurer une collaboration quant à la statistique du travail par le développement de contacts réguliers avec Statistique Canada, et en menant au moins une consultation par année au sein de l'administration publique québécoise

Résultats

Plusieurs initiatives ont eu pour résultat de **consolider les relations avec Statistique Canada** en 2004-2005. Même si le projet de « **convenir d'un accord-cadre dans les domaines de la santé et de la société (individus et ménages)** » avec Statistique Canada n'a pas progressé, les deux agences statistiques ont poursuivi leurs discussions pour modifier la Loi sur la taxe d'accise, afin que l'Institut puisse obtenir de Statistique Canada l'information statistique tirée du fichier de la taxe sur les produits et services (TPS). L'Institut a également amorcé des discussions avec Statistique Canada dans le but d'exploiter les données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. Enfin, les discussions visant la signature d'une entente relative à l'échange, entre l'Institut et Statistique Canada, de données de l'état civil se sont poursuivies.

L'Institut a respecté son engagement d'**exploiter au moins une enquête additionnelle de Statistique Canada**, puisqu'il a entrepris l'exploitation des données de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, notamment en produisant les premiers d'une série de tableaux statistiques qui présentent les résultats de l'enquête. En mars 2005, l'Institut signait également une entente avec l'Office des personnes handicapées du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour exploiter les données québécoises de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001*, de Statistique Canada. Par ailleurs, dans le domaine des statistiques culturelles, l'Institut a ajouté les enquêtes suivantes à celles qu'il utilisait déjà : l'*Enquête sur les industries de services : éditeurs de périodiques*, la *Banque de données sur l'écoute de la télévision*, et la *Banque de données sur l'écoute de la radio*.

De plus, dans le domaine des **statistiques du travail**, l'Institut a procédé à plusieurs analyses et participé à de nombreuses discussions avec Statistique Canada en ce qui a trait au remaniement de l'*Enquête sur la population active*, à la réduction de la taille de l'échantillon qui en résulte et à la révision historique des données de cette enquête, ainsi qu'en ce qui a trait à la révision de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail*. En octobre 2004, il rencontrait les ministères et les



ENJEU 2

RENOUVELER SA RELATION D'AFFAIRES AVEC STATISTIQUE CANADA

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

organismes du gouvernement du Québec concernés par les statistiques du travail pour les informer des intentions de Statistique Canada en ces matières et pour prendre note de leurs besoins.

Désireux d'**accroître les activités conjointes de collecte, de partage de données et de développement d'expertise avec Statistique Canada**, l'Institut a continué de collaborer très activement à l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, coordonnée par Statistique Canada, ainsi qu'à l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (enquête générale, volet santé mentale, volet nutrition), conduite par Statistique Canada. L'Institut a également participé à la consultation qu'a effectuée Statistique Canada en prévision de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2006*. Il a alors exprimé ses besoins relativement au contenu et aux aspects méthodologiques de cette enquête, et il préparera un scénario de suréchantillonnage pour le Québec, en tenant compte des besoins d'information statistique exprimés par l'Office des personnes handicapées du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Comme chaque année, les hauts dirigeants des deux agences statistiques se sont réunis, en avril 2004, afin de faire le point sur différents dossiers stratégiques, de discuter des projets en cours, de dresser le bilan des rapports entre les deux organismes et de renforcer les liens de collaboration étroits qui existent déjà entre les responsables de programme de l'Institut et leurs homologues de Statistique Canada dans divers domaines : économie du savoir, données régionales et métropolitaines, comptabilité économique, santé, travail, démographie, recensement des manufactures, recherche et développement industriel, etc. Par ailleurs, la rencontre annuelle entre méthodologistes des deux agences statistiques a été, comme chaque année, l'occasion très appréciée par les participants d'échanger leurs connaissances et leurs expériences.

Dans le but d'**assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise**, l'Institut a continué de représenter officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique, de participer aux 12 comités fédéraux-provinciaux-territoriaux sectoriels de statistiques (statistique des minéraux, statistique sociale, statistique du travail, recensement de la population, démographie, statistique agricole, statistique des transports, statistique de l'énergie, statistique des entreprises, statistique des administrations publiques, comptes économiques et diffusion des données), et d'être membre du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada. Dans ces diverses instances, l'Institut s'est fait le porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada pour transmettre à l'agence statistique fédérale les besoins de l'administration publique québécoise, et il a informé les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes à Statistique Canada. De plus, trois directeurs de l'Institut ont agi respectivement comme président et membres de trois comités consultatifs de Statistique Canada, soit ceux de la statistique culturelle, de la statistique des services, et des enquêtes de santé de la population. Cette invitation à siéger au sein de ces comités consultatifs à titre d'experts de leur domaine d'activité respectif témoigne de la confiance que Statistique Canada a mise dans les spécialistes de l'Institut.



ENJEU 2

RENOUVELER SA RELATION D'AFFAIRES AVEC STATISTIQUE CANADA

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

Indicateur :

Cohérence de l'information utilisée dans les banques de données de Statistique Canada et de l'Institut

Cible :

- Éliminer les écarts et assurer la concordance entre les normes et les classifications utilisées et les classifications officielles pour la diffusion des statistiques officielles

Résultats

Assurer la **concordance entre les normes et les classifications qu'il utilise et les classifications officielles** est une préoccupation constante de l'Institut. Plusieurs activités ont été conduites à cette fin en 2004-2005.

Le projet de Banque d'entreprises, dont il a été brièvement question à la page 49 du présent rapport, est un exemple à cet égard. En permettant à l'Institut d'alimenter la base de données du registre des entreprises de Statistique Canada (BDRE), la cohérence de l'information entre les deux agences statistiques sera assurée en ce qui a trait aux entreprises.

Afin d'assurer la cohérence entre l'information utilisée dans ses propres banques de données et celles de Statistique Canada, l'Institut a poursuivi ses échanges avec l'agence statistique fédérale dans le domaine de l'économie du savoir, des données régionales et métropolitaines, en comptabilité économique et dans le domaine social. Il a également continué d'être en contact étroit avec Statistique Canada pour valider les données québécoises du recensement des établissements manufacturiers et la production d'indicateurs en recherche et développement industriel (RDI).

Indicateur :

Concordance de l'information dans les fichiers administratifs servant aux estimations démographiques

Cible :

- Assurer la concertation avec Statistique Canada pour ce qui touche la publication des estimations démographiques

Résultats

Pour « **assurer la concertation avec Statistique Canada en ce qui touche la publication des estimations démographiques** », l'Institut a produit pour Statistique Canada les estimations de la population des divisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement et des



ENJEU 1

RENOUVELER SA RELATION D'AFFAIRES AVEC STATISTIQUE CANADA

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

régions sociosanitaires du Québec en 2004. De plus, l'Institut et Statistique Canada convenaient, en mars 2004, que les demandes adressées à l'agence statistique fédérale relativement aux estimations officielles de la population des municipalités du Québec seront réacheminées à l'Institut.

Indicateur :

♦ Nature des activités visant à appuyer le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)

Cible :

- ♦ S'assurer, en collaboration avec le SAIC, que toutes les ententes à intervenir entre les ministères et organismes gouvernementaux québécois et Statistique Canada soient recommandées par le ministre responsable de l'Institut

Résultats

La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) prévoit, à l'article 8, que « la conclusion de toute entente dans le domaine de la statistique et visée par la sous-section 2 de la section II de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou par le chapitre III de la Loi sur le ministère des Relations internationales entre un ministre ou un organisme du gouvernement et un organisme de statistiques doit avoir été recommandée par le ministre responsable de l'application de la loi ».

L'Institut effectue diverses démarches pour **s'assurer, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), que toutes les ententes à intervenir entre les ministères et organismes gouvernementaux québécois et Statistique Canada sont recommandées par le ministre responsable de l'Institut**. Il entretient des liens de collaboration avec le SAIC, procède au suivi de la publication, dans la *Gazette officielle du Québec*, des décrets relatifs aux ententes intergouvernementales canadiennes et, le cas échéant, il effectue les démarches auprès des acteurs concernés.



ENJEU 3

PRIVILÉGIER LES PARTENARIATS D'AFFAIRES

Orientation 1

Développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission

Orientation 2

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental

Indicateur :

Taux d'augmentation des revenus autonomes provenant de contrats à court et à long terme

Cibles :

- Augmenter le nombre de partenariats
- Augmenter le nombre d'ententes portant sur une période de trois ans et plus avec comme objectif que ces ententes à long terme représentent au moins 50 % des revenus autonomes

Résultats

L'Institut a continué de prendre plusieurs initiatives en 2004-2005 afin de « **développer les affaires** » et de « **prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental** ». Le tableau suivant illustre les résultats obtenus au regard de ces deux cibles. Les ententes de partenariat et les ententes 2004-2005 comptabilisés dans ce tableau sont énumérés à l'**annexe A**.

Nombre d'ententes de partenariat

2002-2003	2003-2004	2004-2005
5	6	7

Nombre d'ententes portant sur trois ans et plus

2002-2003	2003-2004	2004-2005
8	11	12*

* Deux nouvelles ententes de trois ans et plus ont été signées en 2004-2005, mais une entente de ce type est venue à échéance au cours de la même période, ce qui explique, dans le tableau, que le nombre cumulé d'ententes de trois ans et plus passe de 11 à 12.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Part des revenus provenant des ententes de partenariat et des ententes de trois ans et plus dans l'ensemble des revenus autonomes (cible : au moins 50 %)	56,0 %	51,5 %	43,0 %

Pour la troisième année consécutive, la cible que l'Institut s'était fixée d'augmenter le nombre d'ententes de partenariat et le nombre d'ententes de trois ans et plus a été atteinte, puisqu'une nouvelle entente de partenariat⁴ et deux nouvelles ententes de trois ans et plus⁵ ont été conclues en 2004-2005 : le partenariat avec l'Institut national de santé publique et un groupe de chercheurs du réseau

4. « Entente de partenariat » : Entente entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun. Ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

5. « Entente de trois ans et plus » : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes, sans participation financière de l'Institut.



ENJEU 3

PRIVILÉGIER LES PARTENARIATS D'AFFAIRES

Orientation 1

Développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission

Orientation 2

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental

de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant pour la mise en place de l'*Environnement pour la promotion de la santé de l'enfant et de son bien-être*, l'entente avec la Régie du cinéma pour l'*Enquête statistique et la production de données sur les projections cinématographiques dans certains lieux de présentation de films en public au Québec*, et l'entente avec Hydro-Québec pour un accès à distance sécurisé au logiciel modèle de projection démographique de l'Institut (MPDISQ).

L'Institut n'a toutefois pas atteint son objectif selon lequel au moins 50 % de ses revenus externes devaient provenir de projets à long terme (ententes de partenariat et ententes de trois ans et plus). En effet, ces types de projets représentent 43 % des revenus autonomes en 2004-2005. Ce fait s'explique par l'accroissement des contrats d'une durée inférieure à trois ans, qui ont constitué la plus grande part des revenus externes de l'exercice 2004-2005.

Afin de **développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission**, l'Institut signait, en avril 2004, avec l'Institut national de santé publique du Québec et avec un groupe de chercheurs du réseau de la santé, l'entente de partenariat mentionnée précédemment relativement à la mise en place de l'*Environnement pour la promotion de la santé de l'enfant et de son bien-être* (EPSEBE). Grâce à son expertise en traitement statistique des données et en gestion de banques de données dans le respect de la confidentialité de l'information, l'Institut de la statistique du Québec a été désigné comme lieu d'exploitation d'EPSEBE. Les objectifs de ce projet sont de mettre sur pied les conditions de réalisation d'un environnement de travail individualisé par projet de recherche, centralisé et accessible à distance, offrant la possibilité d'exploiter des données appariées de diverses provenances sur la santé et le bien-être de l'enfant, et de rendre opérationnelles les conditions (juridiques, éthiques, administratives et techniques) de gestion de données destinées à la recherche. Au cours de l'exercice 2004-2005, des groupes de discussion composés de chercheurs se sont réunis pour valider les orientations de cette nouvelle plate-forme de service par les chercheurs. La réalisation de la preuve de concept, qui permet de valider la solution et d'en vérifier les incidences sur les organismes en cause, a été amorcée. Une étude de marché a été entreprise afin de mieux connaître la clientèle et ses besoins particuliers, et de définir l'offre de service et la tarification.

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental est également une préoccupation constante de l'Institut. À la demande de la Table de coordination nationale de santé publique (ministère de la Santé et des Services sociaux et Direction de santé publique des régies régionales de santé et de services sociaux), l'Institut avait été mandaté, en décembre 2002, pour coordonner les travaux d'un comité dont le mandat consistait à documenter des scénarios d'enquête à portée locale et à préparer différentes propositions d'enquête locales concertées. Entrepris en janvier 2003, ces travaux ont donné lieu à un rapport en avril 2004.

Les travaux entrepris par l'Institut au cours des dernières années pour favoriser l'émergence de cadres conceptuels et la conclusion d'ententes de partenariat portant sur les enquêtes longitudinales ont franchi des étapes importantes au cours de 2004-2005. Ainsi, une entente de partenariat entre



ENJEU 3

PRIVILEGIER LES PARTENARIATS D'AFFAIRES

Orientation 1

Développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission

Orientation 2

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental

L'Institut de la statistique du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Fondation Lucie et André Chagnon était en voie d'être conclue en fin d'exercice afin de poursuivre l'*Enquête longitudinale sur le développement des enfants* (ELDEQ). Un autre partenariat pourrait évoluer de manière plus générale vers la mise sur pied de l'*Enquête sociale et de santé intégrée et longitudinale* (ESSIL).

Indicateur :

◆ Niveau d'encadrement pour appuyer le développement des nouveaux partenariats

Cible :

- ◆ Mettre en place, en 2004-2005, un cadre de gestion avec une structure de contrat rigoureuse et souple, tenant compte d'un partage de risque, et applicable à tout nouveau partenariat

Résultats

L'Institut a consolidé son cadre de gestion contractuelle en 2004-2005 en élaborant un guide à l'intention des employés; ce document a pour objet de systématiser les règles relatives à la gestion contractuelle. De plus, l'Institut s'est assuré de mettre en place un processus de vérification de tous les contrats, sur le plan tant administratif que légal. Par la suite, il a entrepris les travaux relatifs au cadre de gestion des ententes de partenariat. Ces travaux seront achevés au cours de 2005-2006.

Indicateur :

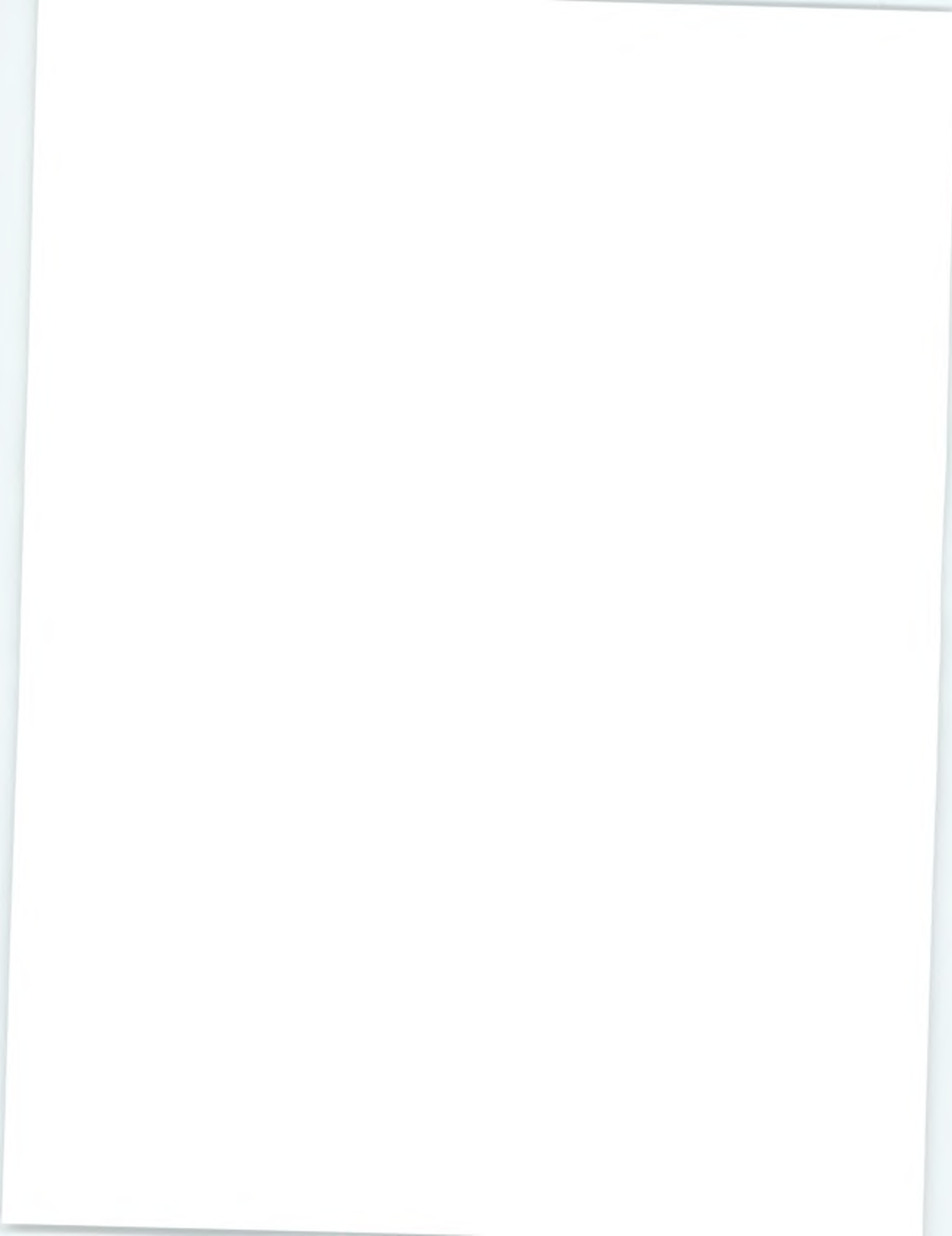
◆ Niveau d'avancement de l'examen des activités statistiques dévolues ou à être dévolues à l'Institut et des nouveaux besoins à combler

Cible :

- ◆ Proposer au ministre responsable, en 2004-2005, une perspective d'orientation à plus long terme du rôle de l'Institut

Résultats

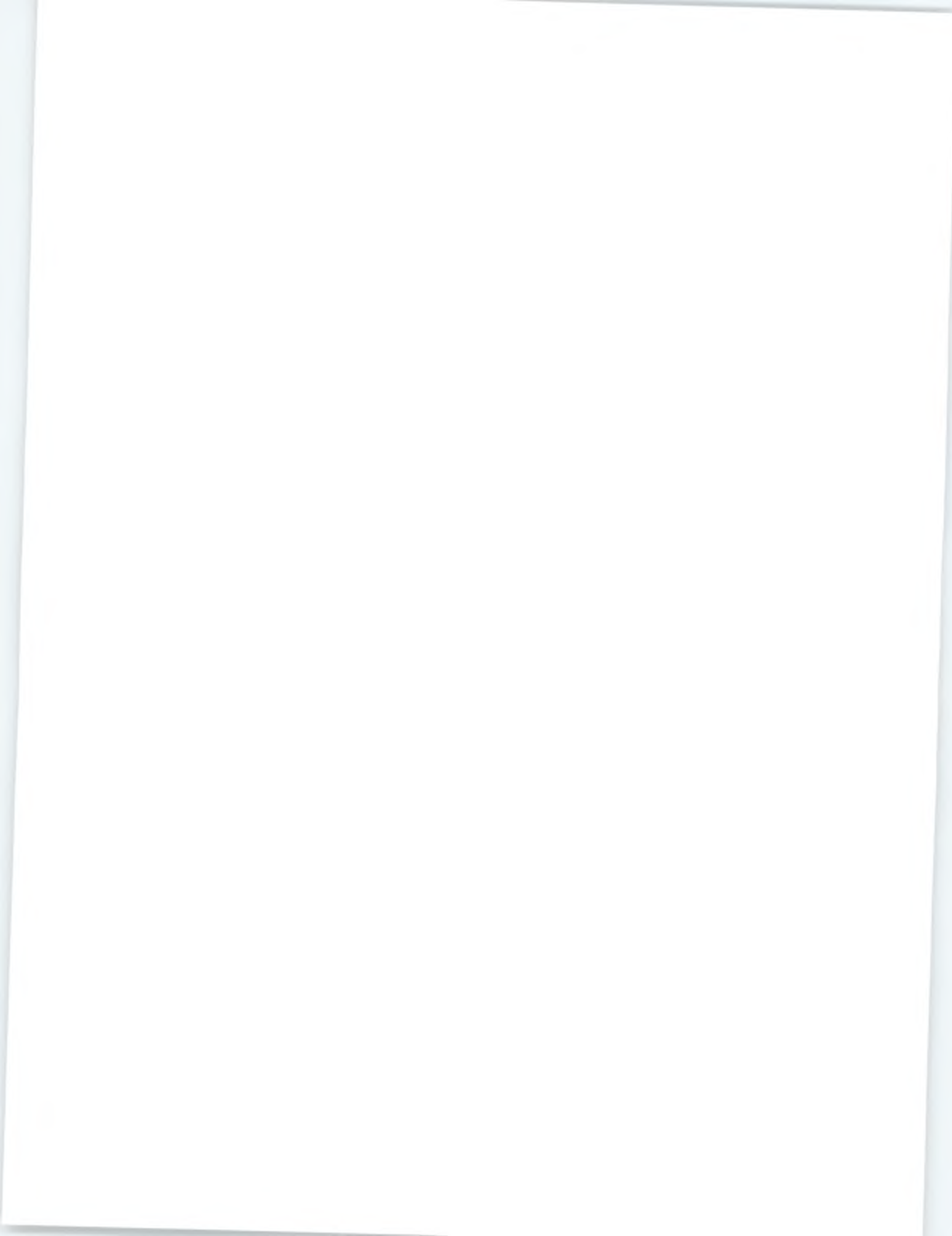
Au cours de l'automne 2004, l'Institut a terminé la revue des activités statistiques des ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que de Statistique Canada. Il a également entrepris un examen du système statistique québécois qui l'a conduit à publier, en décembre 2004, un texte qui définit la notion de statistique officielle, décrit l'organisation de sa production, effectue des comparaisons avec les modèles d'organisation dans d'autres pays et cible certaines lacunes de l'information statistique officielle sur le Québec.





TROISIÈME PARTIE

Exigences législatives et réglementaires



Utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

L'Institut s'étant doté, dans son plan stratégique 2002-2005, d'une orientation particulière en ces matières, les réalisations de l'Institut à cet égard sont présentées au chapitre intitulé « Résultats au regard du Plan stratégique », Enjeu 1, Orientation 4 (voir page 54).

Rapport du Vérificateur général et états financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Yvon Fortin

Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 31 mai 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

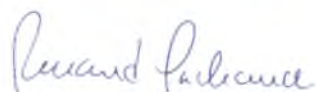
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2005 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 31 mai 2005

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
- Subvention de fonctionnement	14 831 900 \$	16 416 700 \$
- Autre subvention non récurrente	663 293	—
Services rendus	7 573 268	6 464 360
Autres revenus	144 026	170 755
	23 212 487	23 051 815
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	16 496 276	16 655 829
Honoraires professionnels	1 666 334	1 004 725
Loyers	1 768 043	1 802 516
Services et fournitures informatiques	699 283	630 124
Achats de données statistiques	304 439	349 746
Communications	355 081	313 722
Frais de déplacement et de séjour	286 572	282 941
Frais de bureau	151 688	163 425
Impression	230 439	161 598
Frais de formation	151 431	114 306
Amortissement des immobilisations corporelles	385 403	480 081
Amortissement des actifs incorporels	996 815	503 016
Autres dépenses	277 613	61 749
	23 769 417	22 523 778
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(556 930)	528 037
EXCÉDENT AU DÉBUT	804 445	276 408
EXCÉDENT À LA FIN	247 515 \$	804 445 \$

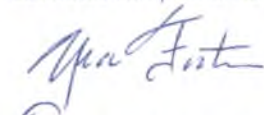
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 036 394 \$	5 136 101 \$
Débiteurs	1 807 839	1 446 185
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt	325 260	266 199
Travaux en cours	393 100	159 102
Frais payés d'avance	198 215	205 276
Stocks	–	31 877
	8 760 808	7 244 740
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	279 217
Immobilisations corporelles (note 3)	879 834	892 620
Actifs incorporels (note 4)	3 109 772	4 099 139
	12 750 414 \$	12 515 716 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	1 016 414 \$	1 082 036 \$
Avances de clients sur contrats de service	1 212 670	492 210
Revenus reportés	3 491 216	3 045 702
Indemnités de vacances dues aux employés	1 744 578	1 769 816
	7 464 878	6 389 764
Subvention reportée	1 687 154	2 151 186
Provision pour congés de maladie (note 6)	3 350 867	3 170 321
	12 502 899	11 711 271
EXCÉDENT	247 515	804 445
	12 750 414 \$	12 515 716 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	(556 930) \$	528 037 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	385 403	480 081
Amortissement des actifs incorporels	996 815	503 016
Augmentation de la provision pour congés de maladie	180 546	217 216
	1 005 834	1 728 350
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(361 654)	(10 240)
Variation des travaux en cours	(233 998)	272 172
Diminution des frais payés d'avance	7 061	39 166
Diminution des stocks	31 877	7 376
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec	220 156	266 199
Diminution des créditeurs et frais courus	(113 759)	(167 162)
Augmentation des avances de clients sur contrats de service	720 460	219 875
Variation des revenus reportés	445 514	(440 774)
Variation des indemnités de vacances dues aux employés	(25 238)	117 277
Diminution de la subvention reportée	(464 032)	(152 884)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 232 221	1 879 355
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(323 760)	(337 292)
Acquisitions d'actifs incorporels	(8 168)	(315 074)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(331 928)	(652 366)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	900 293	1 226 989
ENCAISSE AU DÉBUT	5 136 101	3 909 112
ENCAISSE À LA FIN	6 036 394 \$	5 136 101 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q., chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	556 503 \$	227 532 \$	328 971 \$	386 062 \$
Ameublement	346 076	274 210	71 866	128 714
Équipement	40 379	36 921	3 458	5 004
Équipement informatique	1 273 045	798 860	474 185	350 667
Système téléphonique	236 822	235 468	1 354	22 173
	2 452 825 \$	1 572 991 \$	879 834 \$	892 620 \$

4. ACTIFS INCORPORELS

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	5 255 564 \$	2 161 640 \$	3 093 924 \$	4 078 601 \$
Logiciels	77 981	62 133	15 848	20 538
	5 333 545 \$	2 223 773 \$	3 109 772 \$	4 099 139 \$

5. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2005, aucune avance n'avait été contractée.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 559 756 \$ (2004 : 508 696 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2005	2004
Solde au début	3 170 321 \$	2 953 105 \$
Dépense de l'exercice	735 075	727 465
Prestations versées au cours de l'exercice	(554 529)	(510 249)
Solde à la fin	3 350 867 \$	3 170 321 \$

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2005	2004
Services rendus	6 561 893 \$	5 725 921 \$
Débiteurs	1 481 039	1 268 809
Travaux en cours	360 033	62 202
Frais payés d'avance	136 974	—
Créditeurs et frais courus	42 577	90 184
Avances de clients sur contrats de service	1 205 670	490 040
Revenus reportés	3 446 682	2 980 708

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

Protection des renseignements personnels et confidentiels et conformité au Plan d'action gouvernemental

L'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ce dévoilement permet de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. En conséquence, tout renseignement détenu par l'Institut est confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements personnels, mais également les autres renseignements tant sur les personnes physiques que sur les personnes morales. L'Institut s'est doté de divers énoncés de politique et de règles de procédure qui assurent la protection de ces types de renseignements. Le comité sur la protection des renseignements personnels, mis sur pied au moment de la création de l'Institut, s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité et, pour cette raison, il a pris le nom de comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels.

Ce comité a tenu **quatre réunions** au cours de l'exercice 2004-2005. Son plan d'action comporte quatre volets : l'élaboration et la mise à jour de sa politique et des règles de procédure relatives à la protection des renseignements confidentiels, la sensibilisation et la formation des employés, l'harmonisation des dispositions juridiques qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité, ainsi que la conformité avec le Plan d'action gouvernemental.

Soulignons également que la responsable de l'accès aux documents de l'Institut a traité en 2004-2005 **deux demandes** qui lui ont été adressées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. La Loi sur l'accès stipule que le responsable de l'accès doit répondre dans un délai de 20 jours suivant la réception de la demande. Une réponse a été fournie à ces deux demandes dans un délai de 9 et de 13 jours respectivement.

L'élaboration et la mise à jour de la politique et des règles de procédure relatives à la protection des renseignements confidentiels

Au cours de 2004-2005, l'Institut a poursuivi l'élaboration et la révision de son manuel de politique et de règles de procédure appelé à couvrir progressivement tous les aspects de la protection des renseignements confidentiels.

Il a adopté une politique ainsi que des lignes directrices ayant pour objectif de contrôler le risque de divulgation de renseignements confidentiels à partir des tableaux de résultats destinés à être diffusés. Ces résultats peuvent provenir des renseignements recueillis lors d'enquêtes, auprès des individus, des ménages ou des entreprises, et du Registre des événements démographiques.

Ce comité a également approuvé une directive et une procédure relatives à la sortie des renseignements statistiques des locaux de l'Institut. Ces textes ont pour objet de communiquer aux employés de l'Institut les consignes et la marche à suivre dans l'éventualité où ils doivent apporter des renseignements à l'extérieur du périmètre physique de l'Institut en les transportant eux-mêmes, en les confiant à une autre personne ou à un quelconque moyen de transport, ou en les transmettant électroniquement (par télécopieur ou par courrier électronique).

Le comité a également approuvé, en mars 2005, la Procédure relative aux modalités entourant l'acquisition, l'exploitation et l'entreposage des renseignements fiscaux.

Comme prévu dans son plan d'action, l'Institut a conduit deux actions de promotion auprès de sa clientèle externe en janvier 2005, afin de vulgariser ses engagements et ses pratiques en matière de confidentialité. La première de ces actions a consisté à apporter des modifications à son site Web pour y ajouter deux nouvelles sections traitant de confidentialité, dont l'une à l'intention des répondants à ses enquêtes. En deuxième lieu, l'Institut a produit un dépliant qu'il inclut notamment dans ses envois postaux.

La sensibilisation et la formation des employés

L'article 25 de la Loi sur l'Institut, précité, crée une obligation de discrétion à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a instauré la pratique de faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne au service de l'Institut. En 2004-2005, cette pratique a été maintenue. La signature de l'engagement à la confidentialité fournit l'occasion d'insister sur l'importance du respect du secret statistique à l'Institut. Au cours de 2004-2005, 144 personnes ont donc signé un engagement à la confidentialité. Un document d'information est également remis à cette occasion, pour résumer la politique de l'Institut en matière d'engagement à la confidentialité, rappeler les dispositions de la Loi sur l'Institut, de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en matière de discrétion, et énumérer les diverses mesures administratives mises de l'avant à l'Institut pour aider les employés à respecter leur devoir de discrétion. Une attention particulière est également portée à cette dimension lors de la formation des intervieweurs de l'Institut.

Au fur et à mesure de leur adoption ou de leur modification par le comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels, les textes de politique et de procédure en matière de confidentialité sont versés dans l'intranet de l'Institut, ce qui constitue un manuel virtuel accessible à tous les employés. Des séances d'information ont été offertes au personnel de l'Institut au cours de l'hiver 2004-2005 sur la politique et les lignes directrices ayant pour objectif de contrôler le risque de divulgation de renseignements confidentiels à partir des tableaux de résultats destinés à être diffusés.

De décembre 2004 à mars 2005, la directrice des Technologies de l'information, accompagnée du responsable de la sécurité de l'information numérique, a effectué une tournée d'information et de sensibilisation auprès de tous les employés de l'Institut. Les thèmes abordés lors de ces rencontres étaient les suivants : règles d'entreposage et d'accès aux données de l'Institut, modalités d'échanges sécurisés d'information avec des interlocuteurs externes, comportement attendu de la part des employés en matière d'utilisation des technologies de l'information.

Comme chaque année, à l'occasion des journées d'accueil des nouveaux employés de l'Institut, le directeur général et les représentants de la Direction de l'administration et de la Direction des technologies de l'information ont sensibilisé les nouveaux employés à l'importance de la confidentialité et leur ont rappelé leurs obligations en cette matière. De plus, au moment de son entrée en fonction, chaque nouvel employé de l'Institut reçoit, dans une pochette d'accueil, un exemplaire du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, une copie d'un communiqué du Secrétariat du Conseil du trésor expliquant les grandes lignes de ce règlement, de même qu'un exemplaire de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Enfin, lors de sa rencontre annuelle avec les employés, le directeur général de l'Institut a de nouveau rappelé l'importance de la confidentialité.

Enfin, soulignons la participation de l'Institut aux diverses activités d'information et de sensibilisation du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes, ainsi qu'aux groupes de travail pour la mise en place de standards et de pratiques communes en matière de protection de l'information numérique au sein de l'administration publique québécoise. L'Institut est également membre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), ce qui lui permet de se tenir constamment au fait des développements et des questions de l'heure en matière de protection des renseignements personnels.

L'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité

Un volet du plan d'action de l'Institut pour la protection des renseignements confidentiels vise l'harmonisation de certaines dispositions de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cet objectif d'harmonisation est né de la nécessité de régler des difficultés d'interprétation et de clarifier le cadre juridique en ce qui a trait à la communication à l'Institut, à des fins statistiques, de renseignements personnels détenus par des organismes publics.

En 2004-2005, les réalisations de l'Institut à ce chapitre ont principalement consisté à maintenir à jour un registre des améliorations qui pourraient être apportées à la Loi sur l'accès – dans l'éventualité d'une révision de cette loi – ou encore à la Loi sur l'Institut.

La conformité avec le Plan d'action gouvernemental

De nouveau en 2004-2005, une attente a été signifiée par écrit aux gestionnaires de l'Institut en vertu de laquelle ils doivent s'assurer qu'une attention continue est accordée par leurs employés à la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels relatifs tant aux personnes physiques que morales, et qu'ils doivent contribuer activement, avec la participation de leur personnel, à la réalisation du Plan d'action de l'Institut. Cette attente prévoit également de façon explicite que la connaissance des lois, des règlements et des énoncés de politique relatifs à la protection des renseignements personnels doit être prise en compte lors de la dotation de postes de cadre et de chef d'équipe. À la demande du directeur général, une attente ayant trait à la protection des renseignements personnels (dont la sécurité informatique) a également été ajoutée aux attentes signifiées à tous les employés.

La sécurité physique et électronique

Sur le plan technologique, l'Institut a donné suite aux recommandations que lui avait faites, en décembre 2003, une firme spécialisée en sécurité informatique en regard des moyens mis en place pour l'utilisation à distance du système régissant les accès aux locaux, ainsi que pour les copies de sauvegarde des données. Il a également procédé à l'installation d'un serveur dédié au traitement des correctifs nécessaires pour contrer les virus informatiques.

En mars 2005, l'Institut a entrepris des travaux d'évaluation des risques en protection des renseignements personnels et en sécurité de l'information numérique. Ces travaux consistent à évaluer les pratiques de gestion à l'Institut en ces matières. Par la suite, les constats recueillis permettront d'élaborer un plan d'action.

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration⁶

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'Institut a procédé à l'adoption de sa politique linguistique et l'a fait connaître à l'ensemble de ses employés. Il a aussi produit et remis aux personnes concernées deux aide-mémoire : le premier, à l'intention du responsable des ressources matérielles et de la sécurité physique, et le second, adressé à l'ensemble des employés, présentant l'essentiel de la Politique linguistique de l'Institut. En collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il a poursuivi la réalisation de son plan de francisation, notamment dans le domaine des technologies de l'information, en procédant à un inventaire des logiciels en usage et en s'assurant de leur conformité à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité du français dans l'Administration.

L'Institut a continué, en 2004-2005, de procéder à la révision linguistique des textes qu'il diffuse : diverses publications, site Web, communiqués de presse, intranet, etc. En outre, il soumet à la révision linguistique la plupart de ses questionnaires et de ses rapports d'enquête. Deux personnes sont affectées à cette fonction, soit une à Québec et une autre à Montréal. Enfin, les employés en butte à une difficulté en matière de langue ont accès en tout temps à la consultation linguistique ou terminologique.

Dans un souci de sensibilisation continue des employés à l'importance de la qualité de la langue, diverses activités ont été menées en 2004-2005. Soulignons d'abord à ce chapitre la poursuite de la rédaction de capsules diffusées dans l'intranet et intitulées « Perles et coquilles », relevant, dans un style humoristique, diverses erreurs lues dans la presse et suggérant des mots ou des expressions de remplacement. Sept chroniques de ce type ont été diffusées en 2004-2005. En outre, l'Institut a poursuivi la diffusion dans l'intranet d'un deuxième type de chroniques linguistiques qui prennent la forme de billets traitant d'un sujet donné, d'une difficulté particulière, d'une expression à bannir, de suggestions de remplacement pour une erreur fréquente, etc. : 39 capsules de ce deuxième type ont été diffusées au cours de 2004-2005. Par ailleurs, une section intitulée « Les mots pour le dire », qui traite d'un certain nombre de termes susceptibles de présenter quelque difficulté, est toujours mise à la disposition des employés dans l'intranet, toutefois sans aucun ajout au cours de l'exercice.

Enfin, toujours en vue de sensibiliser les employés, et à l'occasion de la Francofête mise sur pied par l'Office québécois de la langue française (OQLF), une dictée a été lue aux employés qui, sur une base volontaire et dans une ambiance de détente, étaient désireux de tester leurs aptitudes linguistiques. L'Institut offrait à la personne gagnante un dictionnaire français de très belle facture. De plus, le matériel promotionnel conçu et distribué par l'OQLF à l'occasion de la Francofête (cahiers de jeux linguistiques, affiches et napperons) a été largement distribué au sein de l'organisme.

6. Selon l'article 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et organismes font état de l'application de leur politique linguistique dans leur rapport annuel de gestion.

Accès à l'égalité en emploi et attentes du gouvernement concernant le renouvellement de la fonction publique⁷

Pour que l'effectif de la fonction publique soit à l'image de la population du Québec, le gouvernement s'est fixé des objectifs d'embauche et de représentativité pour les femmes, les membres de communautés culturelles, les personnes handicapées, les autochtones, les anglophones et les jeunes.

En 2004-2005, le nombre de personnes embauchées à l'Institut, par statut d'emploi, est le suivant :

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	6	35	7	1	49

Les résultats obtenus à l'Institut par rapport aux objectifs du programme d'accès à l'égalité sont les suivants :

Les membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel des objectifs gouvernementaux :

- Atteindre un **taux d'embauche** annuel de 25 % des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants parmi les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.
- Atteindre la cible gouvernementale d'un **taux de représentativité** de 9 % de l'effectif permanent pour les membres de communautés culturelles.

Résultats :

L'Institut adhère aux objectifs de la fonction publique et travaille dans ce sens. Certains de ces objectifs d'embauche peuvent difficilement être atteints, et ce, pour diverses raisons. Entre autres, les emplois à l'Institut étant très spécialisés, les bassins limités de candidatures et la faible représentativité des groupes cibles parmi les corps d'emplois recherchés restreignent les possibilités d'embauche. En outre, il est important de souligner que ces résultats sont partiels, puisqu'ils n'incluent que les membres des groupes cibles qui ont accepté de s'identifier comme tels.

Comme on le voit dans les tableaux suivants, le taux d'embauche de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones a été de 12 % en 2004-2005, et le taux de représentativité de ces groupes cibles dans l'effectif total a été de 4,6 %.

Taux d'embauche	Permanents (y compris les temporaires)		Occasionnels		Étudiants		Stagiaires		Total		Objectif gouvernemental
	CC	AA	CC	AA	CC	AA	CC	AA	CC	AA	
n	0	0	4	0	2	0	0	0	6	0	
%	0 %	0 %	8 %	0 %	4 %	0 %	0 %	0 %	12 %	0 %	25 %

CC : membre de communautés culturelles; AA : anglophone ou autochtone.

7. Selon l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion d'un ministère ou organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour personnes handicapées, ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

Taux de représentativité	Permanents (y compris les temporaires)				Objectif gouvernemental
	CC	Angl.	Aut.	Total	
Représentativité en nombre	11	3	0	14	
Pourcentage	3,6 %	1 %	0 %	4,6 %	9 %

CC : membre de communautés culturelles; Angl. : anglophone; Aut. : autochtone.

Les personnes handicapées

Rappel de l'objectif gouvernemental :

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 % de l'effectif permanent.

Résultats :

Taux de représentativité	Permanents (y compris les temporaires)	Objectif gouvernemental
Représentativité en nombre	2	
Pourcentage (représentativité)	0,7 %	2,0 %

Les femmes

Rappel de l'objectif gouvernemental :

Donner priorité aux femmes, à l'embauche, afin d'atteindre une représentativité équilibrée.

Résultats :

Comme on le voit dans les tableaux suivants, l'Institut dépasse l'objectif gouvernemental, puisque les femmes constituent 55 % de son effectif permanent et 59 % de son effectif total.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif permanent	12	117	28	37	2	196
Représentativité en nombre	6	57	16	29	0	108
Pourcentage	50 %	49 %	57 %	78 %	0 %	55 %

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total	12	161	48	79	2	302
Représentativité en nombre	6	80	24	68	0	178
Pourcentage	50 %	50 %	50 %	86 %	0 %	59 %

Les jeunes (moins de 35 ans)

Rappel de l'objectif gouvernemental :

Faire en sorte que les personnes de moins de 35 ans représentent 70 % des personnes embauchées.

Résultats :

Le nombre de personnes embauchées de moins de 35 ans, avec statut de permanent ou d'occasionnel, a été de 34 sur 49, en 2004-2005, soit 69,4 % du total des personnes embauchées au cours de cette période.

	Objectif gouvernemental	Résultats en 2004-2005
Part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des personnes embauchées	70,0 %	69,4 %

Résultats au regard du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics⁸

En affirmant, dans ses valeurs de gestion, l'importance de notions comme l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité, la neutralité politique, le respect de la confidentialité, etc., l'Institut exprime manifestement sa préoccupation pour le recours à des pratiques conformes à l'éthique dans ses activités professionnelles et dans ses relations avec sa clientèle et ses ressources humaines.

Conformément au Plan d'action gouvernemental visant la consolidation de l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration publique, une session de formation en éthique a été donnée à tous les cadres de l'Institut en mai 2004. De plus, la responsable en éthique de l'Institut a participé aux activités organisées par le Réseau des répondants en éthique de l'administration publique québécoise.

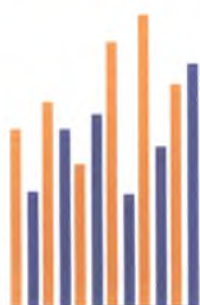
Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut de la statistique du Québec est publié intégralement à l'annexe B du présent rapport.

Aucun cas n'a été signalé et aucun manquement constaté au cours de l'exercice 2004-2005 quant au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de l'Institut.

8. En vertu de l'article 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent rendre accessible au public et publier dans leur rapport annuel de gestion leur code de déontologie.



ANNEXES



Annexe A

Enquêtes statistiques conduites en 2004-2005

Ententes de partenariat et ententes de trois ans et plus

Publications et autres parutions

**Principaux travaux, études
et analyses méthodologiques
ou à caractère scientifique**

**Activités visant à donner de la visibilité
et de la notoriété à l'Institut**

Enquêtes statistiques conduites en 2004-2005^{9,10}

LÉGENDE

Financement :

S : Entièrement assumé par la subvention de l'Institut.

Ext : Entièrement financé par des revenus de source externe.

M : Financement mixte (revenus de source externe et participation de l'Institut).

Entente de partenariat : Entente de l'Institut avec un ou plusieurs ministères et organismes publics ou privés qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun; ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

Entente de trois ans et plus : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs ministères ou organismes, sans participation financière de l'Institut.

Nouveau créneau : Nouvelle enquête réalisée pour la première fois en 2004-2005 et qui aura par la suite un caractère récurrent.

Ad hoc ou sur mesure : Enquête réalisée à la demande de un ou de plusieurs clients pour répondre à un besoin ponctuel, sans récurrence attendue.

	Financement	Entente de partenariat	Entente de 3 ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
Santé et société					
Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et les jeux chez les élèves du secondaire, 2004 (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque, 2003-2004 (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde, 2004 (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)	Ext				✓
Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) (ministère de la Santé et des Services sociaux)	M	✓			
Enquête sur les habitudes d'activités physiques, de sport et de loisir (ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir)	Ext				✓
Enquête sur l'allaitement maternel (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				✓
Culture et communications					
Enquête sur les projections cinématographiques (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et Régie du cinéma)	M	✓	✓		

9. La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que le rapport annuel de gestion de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 2004-2005 que celles qui se sont poursuivies et qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

10. En ce qui concerne les enquêtes réalisées à partir de revenus de source externe, le nom du ministère ou de l'organisme client est mentionné entre parenthèses. Les « partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec » sont le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles, le Conseil des arts et des lettres du Québec et l'Institut de la statistique du Québec.

	Financement	Entente de partenariat	Entente de 3 ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet édition) (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet distribution) (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet librairie) (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur la fréquentation des spectacles au Québec (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur les transactions d'œuvres d'art au Québec (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur la fréquentation des institutions muséales (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête de classification des établissements du patrimoine (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur le profil des établissements spécialisés en production multimédia (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	✓			
Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture	S				
Économie et secteurs d'activités économiques					
Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec	S				
Enquête sur l'apiculture au Québec	S				
Enquête sur les cultures en conserve retenues par contrat	S				
Enquête sur la superficie récoltée, la production et la valeur des légumes en conserve	S				
Enquête sur la pomme de terre (ensemencement 2004)	S				
Enquête sur la pomme de terre (écoulement de la récolte 2003)	S				
Enquête sur la pomme de terre (récolte 2004)	S				
Enquête sur les statistiques avicoles	S				
Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec	S				
Enquête sur les sociétés de fiducie, de prêts hypothécaires ou d'épargne	S				
Enquête sur les projets d'investissement au Québec (données réelles)	S				
Enquête sur les projets d'investissement au Québec (données provisoires)	S				
Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales	S				
Enquête de faisabilité sur l'impartition dans le secteur financier (ministère des Finances du Québec)	Ext				✓
Enquête sur la fréquentation d'établissements d'hébergement du Québec (Ville de Québec)	Ext		✓		
Enquête sur la fréquentation d'établissements d'hébergement du Québec (ministère du Tourisme)	Ext				✓
Enquête sur la fréquentation d'établissements d'hébergement du Québec (Association touristique régionale de Charlevoix)	Ext				✓

	Financement	Entente de partenariat	Entente de 3 ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
Enquête sur la fréquentation des terrains de camping au Québec (ministère du Tourisme)	Ext				✓
Enquête sur les statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire	S				
Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation)	Ext				✓
Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (Centre d'étude sur l'emploi et la technologie – unité d'Emploi-Québec) (CETECH)	Ext		✓		
Répertoire des entreprises engagées en recherche et développement (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation)	Ext				✓
Enquête sur l'adoption du commerce électronique au sein de l'administration publique québécoise	S				
Enquête auprès de restaurants à service complet (Secrétariat du Conseil du trésor)	Ext				✓
Bilan sur la gestion des matières résiduelles au Québec – 2004 (Société québécoise de récupération et de recyclage – Recyc-Québec)	Ext				✓
Étude de faisabilité d'une enquête sur les flux de déplacement de marchandises au Québec (ministère des Transports)	Ext				✓
Travail et rémunération					
Enquête sur la rémunération globale (ERG)	S				
Enquête sur l'équité salariale	S				

Ententes de partenariat et ententes de trois ans et plus¹¹

Ententes de partenariat¹²

- Observatoire de la culture et des communications du Québec (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles, Conseil des arts et des lettres du Québec)
- Santé Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (*Horace*) (Hydro-Québec, Investissement Québec, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Société générale de financement)
- Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ministère de la Culture et des Communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère des Finances du Québec, ministère des Relations internationales, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère des Transports, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère du Travail, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Commission des normes du travail, Conseil du statut de la femme, Régie de l'assurance maladie du Québec, Régie des rentes du Québec, Revenu Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, Société d'habitation du Québec)
- Évaluation de l'écocoefficiencé des entreprises du secteur manufacturier au Québec (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Agence de l'efficacité énergétique)
- Observatoire économétrique (ministère des Finances du Québec)
- ♦ Environnement pour la santé et le bien-être de l'enfant (Institut national de la santé publique du Québec, groupe de chercheurs du réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant)

Ententes de trois ans et plus¹³

- Registre de la population (Statistique Canada)
- Production de statistiques régionales (ministère des Finances du Québec)
- Production de données régionales dans le domaine bioalimentaire (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation)
- Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
- Développement des statistiques sur l'industrie des services financiers au Québec (ministère des Finances du Québec)
- Collecte, production, intégration et diffusion d'information statistique sur le marché hôtelier de la région touristique de Québec (Service de l'Office du tourisme et des congrès de la Ville de Québec)
- Quatre ententes portant sur l'utilisation du modèle intersectoriel du Québec (Société générale de financement, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère des Finances du Québec et Hydro-Québec)
- ♦ Enquête statistique et production de données sur les projections cinématographiques dans certains lieux de présentation de films en public au Québec (Régie du cinéma)
- ♦ Accès à distance sécurisé au logiciel du modèle de projection démographique de l'Institut (Hydro-Québec)

11. Le symbole ♦ indique une nouvelle entente de partenariat ou une nouvelle entente de trois ans et plus conclue en 2004-2005.

12. « Entente de partenariat » : Entente entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun. Ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

13. « Entente de trois et plus » : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs autres ministères et organismes, sans participation financière de l'Institut au projet.

Publications¹⁴ et autres parutions¹⁵

ÉCONOMIE ET FINANCES

Conjoncture économique

- ♦ *Bulletin Flash. Revenu personnel 2005*
- *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 2004*
- *Comptes économiques du Québec (trimestriel)*
- *L'Écostat (trimestriel)*
- *Les études d'impact économique, deux exemples, édition 2004*
- *Investissements publics et privés, Québec et ses régions, perspectives révisées, 2003*
- *Produit intérieur brut par industrie au Québec (mensuel)*
- ♦ *Le Québec dans le monde. Statistiques socioéconomiques*
- *Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels*
- *Tableau statistique canadien (publication conjointe avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes) (parution irrégulière)*
- *Les tableaux d'impact économique du modèle intersectoriel du Québec. Un instrument d'analyse efficace et fiable, édition 2004 (cédérom)*

Commerce extérieur

- *Commerce international des marchandises du Québec (trimestriel)*

Économie du savoir

- ♦ *Méthode de repérage des filières industrielles sur le territoire québécois basée sur les tableaux d'entrée-sortie (en collaboration avec Industrie Canada)*
- *S@voir.stat. Bulletin de l'économie du savoir (trimestriel)*

Institutions financières et coopératives

- *L'actif des Québécois dans les fonds communs de placement (trimestriel)*

SOCIÉTÉ

Culture et communications

- ♦ *État des lieux du livre et des bibliothèques*
- *Statistiques en bref (parution irrégulière)*
- *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2004*
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2004*
- *Statistiques sur l'industrie du film, édition 2004. Annexe statistique*

Démographie

- *Données sociodémographiques en bref (trois fois par année)*
- *Perspectives démographiques : Québec et régions, 2001-2051, édition 2003. Si la tendance se maintient ...*
- *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051, édition 2003, [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm.*

14. Le symbole ♦ indique un nouveau titre ajouté au catalogue des publications de l'Institut en 2004-2005.

15. Y compris les cédéroms et les bulletins diffusés exclusivement en ligne sur le site Web de l'Institut, sans faire l'objet de publication sur support papier.

- Les perspectives démographiques par municipalité régionale de comté et territoire équivalent (MRC), 2001-2026, [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/mrc2001_2026/index.htm.
- La situation démographique au Québec, bilan 2004. La diffusion des naissances hors mariage, 1950-2003

Familles, ménages et conditions de vie

- ♦ Aspects du contexte et des conséquences de la violence conjugale. Violence situationnelle et terrorisme conjugal au Canada en 1999
- Enquête québécoise sur les communautés culturelles, 1998-1999 : quatre fascicules de faits saillants :
 - ♦ Faits saillants de l'étude auprès des communautés culturelles 1998-1999 sur les immigrants d'origine chinoise (en français, anglais et chinois)
 - ♦ Faits saillants de l'étude auprès des communautés culturelles 1998-1999 sur les immigrants originaires des pays hispanophones des Amériques (en français, anglais et espagnol)
 - ♦ Faits saillants de l'étude auprès des communautés culturelles 1998-1999 sur les immigrants originaires du Maghreb et de Moyen-Orient (en français, anglais et arabe)
 - ♦ Faits saillants de l'étude auprès des communautés culturelles 1998-1999 sur les immigrants d'origine haïtienne (en français, anglais et créole)
- Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004 : premier fascicule :
 - ♦ La discipline des enfants au Québec. Normes et pratiques des parents en 2004
- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ, 1998-2002, vol. 3) : les trois fascicules :
 - ♦ Naître au Québec à la fin des années 1990. Une histoire courte qui en dit long...
 - ♦ Conditions économiques, travail des mères et services de garde. Quand argent rime avec bonne journée maman!
 - ♦ Je suis capable tout seul! Sentiment d'efficacité et conduites coercitives réactives chez les mères de nourissons devenus bambins
- ♦ Grandir en qualité en 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs, ainsi que trois fascicules de faits saillants :
 - ♦ La qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance
 - ♦ La qualité éducative dans les services de garde en milieu familial coordonnés par les centres de la petite enfance
 - ♦ La qualité éducative dans les garderies privées
- ♦ L'incapacité dans les familles québécoises. Composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches (publication conjointe avec l'Office des personnes handicapées du Québec)
- ♦ Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, vol. I

Marché du travail et rémunération

- ♦ Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des principaux indicateurs du marché du travail, vol. I, numéro I
- Flash-Info Travail et rémunération (trimestriel)
- Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2004
- ♦ Rémunération des salariés. Étude de sensibilité. Effet d'un mode de collecte allégé introduit dans l'ERG 2004
- Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2004

Santé

- ♦ *Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque, 2003-2004*
- ♦ *Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois. Volet nutrition*
- ♦ *Les personnes âgées à travers les enquêtes de Santé Québec* (publication conjointe avec le ministère de la Santé et des Services sociaux)
- ♦ *Santé et conditions de vie des Québécoises. Portrait d'hier à aujourd'hui* (publication conjointe avec le ministère de la Santé et des Services sociaux)

LES RÉGIONS

Publications sur les régions administratives et les MRC

- ♦ *Bulletin Flash. Évolution du nombre de travailleurs dans les MRC, 1998-2002*
- ♦ *Bulletin statistique régional* (mise à jour en continu sur le site Web)
- ♦ *Étude de faisabilité sur l'utilisation de statistiques fiscales des particuliers pour suivre l'évolution du marché du travail par MRC*

STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Filière bioalimentaire

- *Agro-Flash* (trimestriel)
- *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2004*

TERRITOIRE

- *Guide de l'utilisateur. Fichier de correspondances entre le code postal et le code géographique*
- *Modifications aux municipalités du Québec, 2004*
- *Modifications aux municipalités du Québec* (mensuel)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- *Le Québec chiffres en main, édition 2005*
- *Plan stratégique 2005-2008*
- *Québec handy numbers, 2004 edition*
- *Québec cifras en mano, edición de 2004*
- *Rapport annuel de gestion 2003-2004*

Liste des articles parus dans les bulletins

Flash-Info Travail et rémunération

- La croissance salariale au Québec en 2002 et 2003 chez les employés syndiqués (juin 2004, vol. 5, n° 3)
- La gestion administrative et financière des régimes de retraite agréés (juin 2004, vol. 5, n° 3)
- Les changements au chapitre de l'emploi au Québec (septembre 2004, vol. 5, n° 4)
- Le taux d'emploi. Un indicateur important du marché du travail (janvier 2005, vol. 6, n° 1)
- Enquête sur la rémunération globale. Fréquence, coût moyen et caractéristiques des programmes de congés de maladie et d'assurance salaire (janvier 2005, vol. 6, n° 1)
- Les perspectives salariales. Méthodologie et résultats (janvier 2005, vol. 6, n° 1)
- Le marché du travail au Québec en 2004 (mars 2005, vol. 6, n° 2)
- Révision des estimations de l'EPA (mars 2005, vol. 6, n° 2)
- Nouvelle parution : rapport. Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale en 2004 - Quelques résultats... (mars 2005, vol. 6, n° 2)

Données sociodémographiques en bref

- Quatre ans d'écart d'âge en moyenne entre les conjoints (juin 2004, vol. 8, n° 3)
- Travailler à son compte. Des conditions différentes selon le sexe (juin 2004, vol. 8, n° 3)
- L'influence du revenu sur les conditions de vie dans les logements du Québec et de l'Ontario (juin 2004, vol. 8, n° 3)
- La croissance démographique des MRC, 2001-2026 (octobre 2004, vol. 9, n° 1)
- Contexte et conséquences de la violence conjugale. Terrorisme conjugal et violence situationnelle (octobre 2004, vol. 9, n° 1)
- Quel est le seuil du troisième âge? (octobre 2004, vol. 9, n° 1)
- La migration interrégionale au Québec. Faits saillants de l'année 2003-2004 (février 2005, vol. 9, n° 2)
- Les naissances hors mariage au Québec et dans les pays nordiques (février 2005, vol. 9, n° 2)
- L'accessibilité financière au logement au Québec entre 1991 et 2001. Aperçu régional (février 2005, vol. 9, n° 2)

S@voir.stat

- Les entreprises ayant des dépenses de R-D intra-muros et bénéficiaires de crédits d'impôt à la recherche et développement (juin 2004, vol. 4, n° 4)
- Les RHSTO. Présence et caractéristiques par industrie, au Québec et en Ontario (septembre 2004, vol. 5, n° 1)
- Le repérage des filières industrielles dans le territoire québécois, basé sur les tableaux d'entrée-sortie (décembre 2004, vol. 5, n° 2)
- L'innovation dans les établissements de services reliés aux technologies de l'information et des communications (TIC) (mars 2005, vol. 5, n° 3)

Commerce international des marchandises au Québec

- Forte hausse des importations de médicaments par le Québec entre 1997 et 2003 (mars 2004, vol. 4, n° 4)
- L'élargissement de l'UE. Conséquences pour le Québec? (juin 2004, vol. 5, n° 1)
- Évolution des exportations québécoises (septembre 2004, vol. 5, n° 2)
- Qui sont nos clients et nos fournisseurs? (décembre 2004, vol. 5, n° 3)
- Exportations. Comparaison Québec-Ontario (mars 2005, vol. 5, n° 4)

L'Écostat

- *Les résultats d'impact du modèle intersectoriel du Québec* (juin 2004)
- *L'activité régionale dans l'économie du Québec. Une synthèse* (septembre 2004)
- *Le système statistique québécois* (décembre 2004)
- *L'activité manufacturière au Québec. Synthèse* (mars 2005)

Statistiques en bref

- *La fréquentation des institutions muséales du Québec en 2003* (numéro 6, mai 2004)
- *Les organismes de représentation et de promotion du secteur de la culture et des communications* (numéro 7, septembre 2004)
- *La fréquentation des spectacles en arts de la scène à l'automne 2003 et à l'hiver 2004* (numéro 8, janvier 2005)
- *2004, une autre excellente année pour le cinéma québécois* (numéro 9, février 2005)
- *Regard sur les imprimés, la télévision, le cinéma et le théâtre* (numéro 10, février 2005)
- *Les acquisitions d'œuvres d'art des musées, entreprises et institutions en 2002-2003* (numéro 11, mars 2005)

Autres parutions

- « *Le vieillissement dans les régions et MRC. Portrait démographique* », paru dans la revue *Municipalité* du ministère des Affaires municipales et des Régions, vol. 35, n° 1
- « *Équité intergénérationnelle et solidarité sociale* », paru dans les *Cahiers* (n° 153) de l'Institut national d'études démographiques
- « *Reconduite d'une enquête provinciale sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec* », paru dans *Les enfants du Canada* (vol. 10, n° 3)
- Note de lecture pour les *Cahiers québécois de la démographie* (vol. 32, n° 2)
- Collaboration, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, à la rédaction du document intitulé *Rapport du Québec sur les indicateurs comparables dans le domaine de la santé : analyse des indicateurs de santé provenant de données d'enquêtes de Statistique Canada*, fourniture d'une expertise sur les aspects méthodologiques et techniques s'y rapportant

Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique¹⁶

Légende	
Financement :	
S : Assumé par la subvention de l'Institut	
Ext : Financé par des revenus de source externe	
M : Financement mixte	
	Financement
• Travaux de développement et d'estimation annuelle du produit intérieur brut (PIB) de chacune des 17 régions administratives du Québec (ministère des Finances du Québec)	Ext
• Production de données statistiques et d'indicateurs sur la recherche, la science, la technologie et l'innovation (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation)	Ext
• Évaluation de l'écocoefficience des entreprises du secteur manufacturier au Québec (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Agence de l'efficacité énergétique)	Ext
• Assurance qualité relativement aux travaux de Statistique Canada sur l'échantillon supplémentaire à l'Enquête sur les dépenses des ménages, 2003 (ministère des Finances du Québec)	S
• Réalisation d'un projet sur les grappes industrielles sur le territoire québécois (Industrie Canada)	M
• Étude de faisabilité sur la parité de pouvoir d'achat pour les provinces (ministère des Finances du Québec)	Ext
• Expertise méthodologique dans l'Enquête sur la santé des Inuits de 2004 (Institut national de santé publique du Québec)	Ext
• Soutien méthodologique au Directeur général des élections	Ext
• Expertise méthodologique et soutien dans la production du Plan de surveillance commun en santé publique (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
• Dans le contexte du deuxième cycle de production des indicateurs de performance du système de santé, participation au Groupe de travail technique sur les rapports de rendement pour le comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance et la responsabilité	Ext
• Participation au comité de gestion sur les indicateurs comparables dans le domaine de la santé au Québec : analyser des indicateurs de santé provenant des données d'enquêtes, et offrir une expertise sur les aspects méthodologiques et techniques (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
• Développement d'un plan de projets sur l'organisation des services de santé pouvant comprendre une série d'enquêtes sur l'« état de santé du système de santé » permettant de mesurer l'accès aux services, la satisfaction des patients, l'intégration des services, etc. (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
• Rédaction d'un manuscrit sur la santé des femmes, dans le contexte de travaux sur les monographies différenciées selon le sexe, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux	Ext
• Achèvement des travaux de validation et pondération de la banque de données découlant du passage E6 de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
• Analyse des données de l'Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de quatre ans (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
• Expertise en méthodologie d'enquête dans le but de préparer le cycle 2004 de l'Enquête sur les pratiques culturelles des Québécois (ministère de la Culture et des Communications)	Ext
• Travaux de développement, en matière de comparaison de la rémunération globale, en vue de dresser le portrait de la représentativité actuelle du panier d'emplois repères, et de déterminer les critères à utiliser dans le choix des emplois repères (représentativité spécifique)	S
• Rédaction d'une analyse sur le thème « La décennie 1990. Évolution de la rémunération des salariés de l'administration québécoise »	S
• Suivi de l'état du dossier de la nouvelle classification dans la fonction publique québécoise	S
• Production d'une étude sur les régimes de retraite lors des travaux relatifs à l'examen de la méthodologie de comparaison de cet élément de rémunération	S

16. Cette liste ne comprend pas les publications à caractère analytique ni les articles publiés dans un bulletin et qui sont énumérés précédemment dans la présente annexe.

Légende	
Financement :	
S : Assumé par la subvention de l'Institut	
Ext : Financé par des revenus de source externe	
M : Financement mixte	
	Financement
• Travaux d'analyse, de documentation et de développement ou d'amélioration des méthodologies et des outils utilisés pour analyser les tendances salariales (évolution de la rémunération)	S
• Analyse des données et rédaction d'une première version d'une étude sur l'équité salariale	S
• Participation aux travaux du comité scientifique d'examen du calcul de la possibilité forestière (ministère des Ressources naturelles et de la Faune)	Ext
• Étude comparant le poids selon l'indice de masse corporelle (IMC) en France, au Québec et dans d'autres pays (lors d'un stage d'une employée de l'Institut à l'Institut national de la statistique et des études économiques, parrainé par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité)	S
• Élaboration d'un système de suivi des migrations régionales multiples	S
• Production des migrations régionales, 2003-2004	S
• Projections des ménages privés, Québec, 2001-2051 et régions, 2001-2026, édition 2003	S
• Développement d'une méthodologie de projection des logements selon le nombre de pièces et le mode d'occupation du logement, et réalisation de projections pour 2001-2026 (Société d'habitation du Québec)	Ext
• Rédaction d'une analyse sur l'évolution démographique et le logement au Québec. Rétrospective 1991-2001 et perspectives 2001-2051 (Société d'habitation du Québec)	Ext
• Réalisation d'une version à distance du modèle de perspectives démographiques régionales de l'Institut (Hydro-Québec)	Ext

Activités visant à donner de la visibilité et de la notoriété à l'Institut¹⁷

Participations de l'Institut à titre de présentateur, d'animateur, de collaborateur, etc., à des activités ou à des projets d'importance

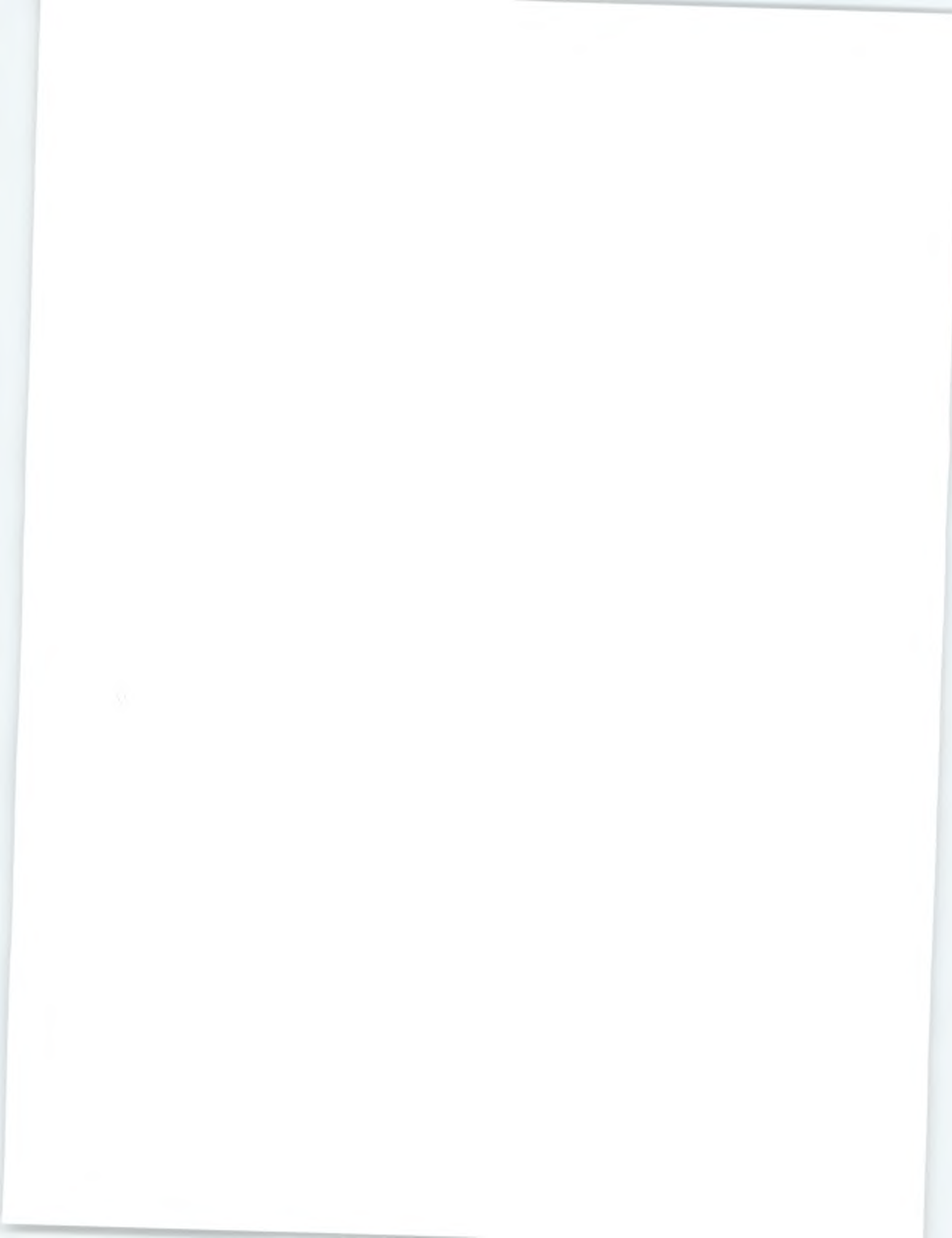
- Présentation des hypothèses et des résultats des nouvelles perspectives démographiques à la rencontre des économistes régionaux d'Emploi-Québec (avril 2004)
- Neuf interventions au 72^e Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) (mai 2004) :
 - Participation d'un employé de l'Institut à la table ronde du colloque *Des indicateurs pour des stratégies régionales d'innovation*
 - Présentation d'une communication intitulée « Caractéristiques sociodémographiques associées aux sorties d'une situation de faible revenu pour la petite enfance »
 - Présentation d'une communication intitulée « La diffusion des naissances hors mariage au Québec de 1950 à 2003 »
 - Présentation traitant de l'enquête panquébécoise sur la violence familiale dans la vie des enfants
 - Présentations de l'expertise de l'Institut en matière d'estimation et d'élaboration des perspectives démographiques :
 - « Le modèle multirégional de perspectives démographiques de l'Institut »
 - « La fécondité des Québécoises. Un essai de prévision pour les perspectives démographiques 2001-2051 »
 - « La migration dans les perspectives démographiques 2001-2051 de l'Institut »
 - « Réflexion sur une prévision de la mortalité, Québec, 2001-2051 »
 - « Déclin retardé, vigueur métropolitaine et vieillissement généralisé. Premier bilan des perspectives démographiques 2001-2051 de l'Institut »
- Présentation d'une communication sur « L'avenir des régions » aux pédiatres des principaux centres universitaires et hospitaliers lors d'une journée d'étude se déroulant sur le thème « L'organisation des soins aux mères et aux enfants. Réflexion sur la situation au Québec » (mai 2004)
- Coanimation d'une session spéciale de formation sur le thème « L'utilité des modèles d'équilibre général calculables pour l'analyse économique », à l'occasion du 29^e Congrès de l'Association des économistes québécois (ASDEQ) (mai 2004)
- Présentation d'une communication intitulée « Caractéristiques sociodémographiques associées aux sorties d'une situation de faible revenu dans la petite enfance », lors du colloque *Le devenir des enfants du Québec. Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec*, organisé par le GRIP Sainte-Justine (mai 2004)
- Présentation des résultats sur les attitudes et les opinions des jeunes à l'égard du tabagisme, tirés de l'*Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2002*, à l'occasion de la conférence de presse donnée par le Conseil québécois sur la santé et le tabac lors de la Journée mondiale sans tabac (mai 2004)
- Présentation d'une communication intitulée « Produire des données socialement utiles. L'expérience de la Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec », lors du colloque *L'analyse des données d'enquêtes. Acquis et défis pour l'avancement des connaissances en sciences sociales*, organisé par le Réseau de méthodologie quantitative, en partenariat avec le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) et le Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP) (mai 2004)
- Conférence sur le cadre normatif de l'Institut en matière de confidentialité à la First European Conference on Quality and Methodology in Official Statistics, Allemagne (mai 2004)
- Deux présentations intitulées « ASSQ, membre statisticien et accréditation » et « Évaluation des taux de réponses dans les enquêtes de l'Institut », au congrès annuel de la Société statistique du Canada (mai 2004)
- Quatre présentations intitulées « Si la tendance se maintient... Présentation synthèse sur les perspectives démographiques, 2001-2051, édition 2003 » : au ministère des Finances du Québec, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au comité consultatif sur les statistiques sociodémographiques, et au Séminaire sur l'Organisation des soins aux mères et aux enfants (d'avril à juillet 2004)
- Présentation des activités de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec ainsi que des premiers résultats de l'*Enquête sur la fréquentation des institutions muséales*, à l'invitation du directeur du Service de la recherche et de l'évaluation du Musée de la civilisation (juin 2004)
- Conférence sur le traitement journalistique réservé aux statistiques dans la presse écrite, à l'intention des étudiants à la maîtrise en journalisme, à l'invitation du directeur de l'École de journalisme de l'Université Laval (septembre 2004)
- Conférence d'ouverture du colloque annuel de l'Association québécoise du loisir municipal (octobre 2004)
- Conférence sur le projet de statistiques sur les dépenses des villes au titre de la culture, à l'occasion du congrès annuel *Les Arts et la Ville*, à Montréal (octobre 2004)

17. D'autres activités visant à donner de la visibilité ou de la notoriété à l'Institut sont présentées à la page 43 du présent rapport.

- Présentation de l'étude *État des lieux des domaines du livre et des bibliothèques* à l'intention des membres du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et de la Commission du livre (octobre 2004)
- Conférence d'ouverture d'une journée d'étude portant sur l'avenir des régimes de retraite, à l'invitation de la Fédération des caisses Desjardins, à l'intention d'une trentaine de directeurs régionaux (novembre 2004)
- Présence aux rencontres du groupe de discussion sur la rémunération de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (mai, octobre, décembre 2004 et février 2005)
- Trois présentations du Modèle d'équilibre général (MEG) : à Séville, en Espagne, dans un atelier tenu par la Fundación Centr A; lors de la visite, à l'Institut, de la directrice de l'Institut national des recherches économiques du Laos; et au colloque sur le financement du budget de l'État québécois (d'août à novembre 2004)
- Présentation sur la désaisonnalisation auprès d'une délégation chinoise en visite à l'Institut (novembre 2004)
- Présentation de l'étude *État des lieux des domaines du livre et des bibliothèques* à l'intention des membres du conseil d'administration de l'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française (novembre 2004)
- Présentation de l'étude *État des lieux des domaines du livre et des bibliothèques* à l'intention des membres du conseil d'administration de l'Association nationale des éditeurs de livres (novembre 2004)
- Participation au séminaire Québec-Wallonie sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, présentation d'une communication intitulée « La pauvreté au Québec et dans les régions », et établissement des bases d'une coopération sur les indicateurs et mesures de la pauvreté entre l'Institut, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et l'Université de Liège (novembre 2004)
- Présentation de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) lors de la journée intitulée « Les technologies de l'information. Un apport essentiel à la pratique de la surveillance de l'état de santé de la population », à l'occasion de la 8^e édition des Journées annuelles de santé publique (JASP) (novembre 2004)
- Présentation de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec lors d'une rencontre de cadres du ministère de la Culture et des Communications relativement au projet de développement de statistiques sur les dépenses des villes au titre de la culture (novembre 2004)
- Présentation de l'étude *État des lieux des domaines du livre et des bibliothèques* au Salon du livre de Montréal (novembre 2004)
- Présentation de la stratégie de collecte « Convaincre en informant » adoptée pour réaliser, en 2003, l'*Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*, faite à l'occasion du XXI^e Symposium international sur les questions de méthodologie de Statistique Canada et portant sur le thème « Méthodes innovatrices pour enquêter auprès des populations difficiles à joindre » (novembre 2004)
- Trois présentations lors de la journée intitulée « L'alimentation des jeunes Québécois. Un portrait attendu, des actions bienvenues », à l'occasion de la 8^e édition des Journées annuelles de santé publique (JASP) (novembre 2004) :
 - Dévoilement des résultats du volet nutrition de l'*Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois, 1999* et présentation du contexte, des objectifs et des aspects méthodologiques de cette enquête
 - « Portrait des jeunes Québécois »
 - « L'obésité, une épidémie de taille chez les jeunes »
- Trois conférences à l'invitation du Centre Quételet (France) à l'occasion de la Journée thématique intitulée « Secret statistique et protection de la confidentialité des données » (janvier 2005)
- Conférence sur le thème « La pratique de la démographie à l'Institut », à l'intention des étudiants de 3^e année du baccalauréat Démographie-Multidisciplinaire, Département de démographie de l'Université de Montréal (février 2005)
- Présentation, à l'intention des directeurs régionaux d'Emploi-Québec, sur les nouveaux indicateurs élaborés par l'Institut pour suivre l'évolution annuelle du marché du travail par MRC (février 2005)
- Présentation de la méthodologie utilisée pour estimer le produit intérieur brut aux prix de base des 17 régions administratives devant différents représentants des ministères et organismes du gouvernement du Québec (février 2005)
- Animation d'un atelier à la Bourse Rideau sur les statistiques relatives à la fréquentation des spectacles (février 2005)
- Présentation de la méthodologie d'enquête et de comparaison de la rémunération globale ainsi que des diverses données disponibles sur la rémunération dans le secteur municipal à des représentants du ministère des Finances du Québec, du ministère des Affaires municipales et des Régions et du Secrétariat du Conseil du trésor, à l'occasion des discussions sur le pacte fiscal (février 2005)
- Animation d'un atelier sur l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ELDEQ) lors du 6^e Colloque régional des directions d'écoles de la Montérégie (février 2005)
- Conférence sur l'assistance à la projection de films québécois, lors du Rendez-vous du cinéma québécois (février 2005)
- Présentation sur la pratique de la rémunération dans l'administration québécoise à l'intention d'un groupe d'étudiants à la maîtrise en sciences de la gestion de l'École des hautes études commerciales (mars 2005)

Organisation par l'Institut d'activités (séminaire, colloque, symposium ou autre) à l'intention de la clientèle externe

- Participation d'un représentant de l'Institut à titre de membre du comité scientifique du colloque *L'avenir démographique des régions*, de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) de mai 2005 (juin 2004-janvier 2005)
- Séminaire sur la prévalence de la violence conjugale, à l'intention des personnes responsables de la condition féminine ou de la violence conjugale dans différents ministères ou organismes québécois (mai 2004)
- Conjointement avec l'Office des personnes handicapées du Québec, organisation du colloque *L'intégration sociale des personnes ayant une incapacité au Québec. Où en sommes-nous 25 ans après la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (mai 2004)
- Organisation de la journée intitulée « L'alimentation des jeunes Québécois. Un portrait attendu, des actions bienvenues », à l'occasion de la 8^e édition des Journées annuelles de santé publique (JASP) (novembre 2004)
- Présidence du comité organisateur du Colloque francophone sur les sondages 2005 (activité qui se tiendra à Québec en mai 2005)
- Organisation, en partenariat avec les autres membres de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, du forum intitulé *Veilles et santé. Idées reçues, idées nouvelles* (activité qui aura lieu à l'automne 2005)





Annexe B

**Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs publics**

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.
7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.
10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public. Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.

34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V

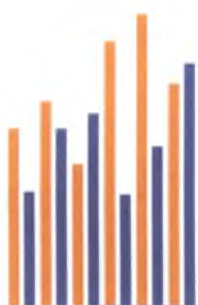
PROCESSUS DISCIPLINAIRE

35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE
(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.
3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
 - 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;
 - 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique;
 - 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le Fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.
4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.
10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement est payée à même les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.
12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.



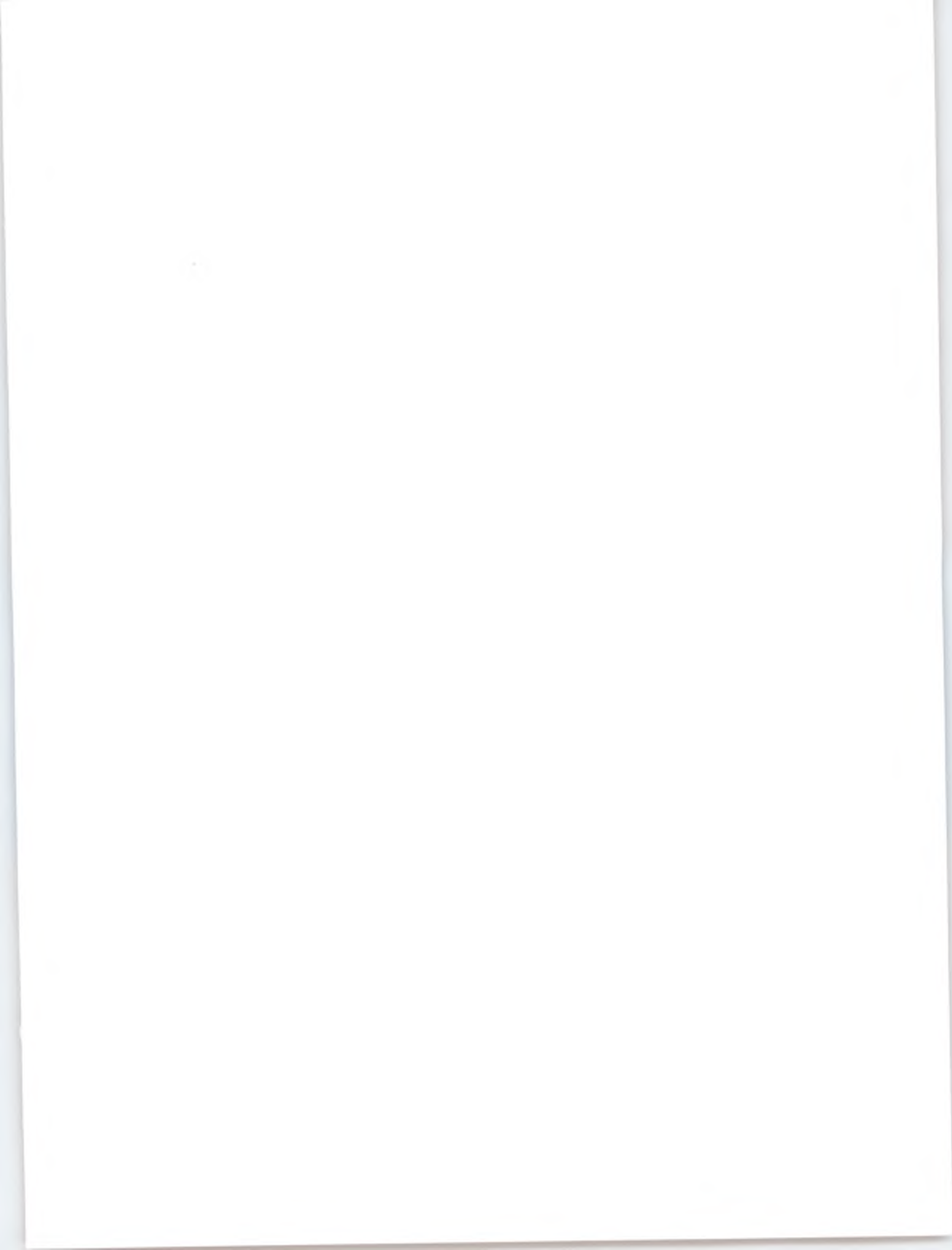
Annexe C

**Principes fondamentaux de la statistique officielle
adoptés par la Commission économique
pour l'Europe, organisme des Nations Unies**

Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies¹⁸

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

18. Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.





*Institut
de la statistique*

Québec

